

2013



Rapport annuel

*Sur le prix et la qualité du
service public d'élimination des
déchets ménagers et assimilés.*



Communauté de Communes du Val d'Essonne
8 Rue de la Poste – BP 63 – 91540 MENNECY
Site Internet : www.val-essonne-environnement.com
Téléphone : 01.64.93.21.20
Fax : 01.64.93.22.03









Avant-propos

Ce rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE sera complété dès leur parution avec les données des rapports d'activité du SIREDOM et du SICTOM du Hurepoix

Ces 2 rapports seront annexés

SOMMAIRE

	SOMMAIRE.....	3
	1/ PRESENTATION GENERALE.....	6
	1.1 GENERALITES.....	7
	1.2 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	13
	2/ LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	17
	<i>ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS.....</i>	18
	2.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES DE LA CCVE.....	18
	2.2 TONNAGES COLLECTES	19
	2.2.1 TONNAGES D'ORDURES MENAGERES	20
	2.2.2 LES DECHETS QUOTIDIENS: ORDURES MENAGERES-BIFLUX-EMBALLAGES	21
	2.2.3 TONNAGES BIFLUX	22
	2.2.4 TONNAGES VERRE PAP/PAV.....	23
	2.2.5 DECHETS VEGETAUX COLLECTES	24
	2.2.6 ENCOMBRANTS.....	24
	2.3 DESTINATION DES DECHETS COLLECTES ET MODE DE VALORISATION	25
	2.4 INSTALATIONS DE TRAITEMENT	27
	2.5 RESEAU DE DECHETERIES	30
	2.6 DECHETS ASSIMILABLE AUX ORDURES MENAGERES	32
	2.7 PPOINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAPIER/VERRE/PILLES/TEXTILLES)	33
	2.8 LES DEPOTS SAUVAGES	34
	3/ LES INDICATEURS FINANCIERS	36
	<i>COÛT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS.....</i>	37
	3.1 LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT.....	37
	3.2 LES PRINCIPALES DEPENSES POUR LE TRAITEMENT DESZ DECHETS EN 2013	41
	3.3 LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVES	42
	3.4 TARIFICATION 2013 DE LA REOMi	43
	3.5 LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT EN 2013	45
	4/ LES MESURES DE PREVENTION.....	47
	<i>MESURES DE PREVENTION</i>	48
	4.1 COMMUNICATION PREVENTIVE.....	48
	4.2 CALENDRIER DE COLLECTE	61
	4.3 OPERATION DE COMPOSTAGE	61
	4.4 OUTILS INTERNET	63
	4.5 LIMITATION DE LA PUBLICITE	65
	4.6 COLLECTE DES DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE).....	65
	4.7 ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	66
	4.8 SUIVI DE COLLECTE	67
	5/ CONCLUSIONS	68
	6/ ANNEXES.....	70
	6.1 SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS	72
	6.2 LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES	75
	6.3 GLOSSAIRE	76
	6.4 TABLEAU DE REFERENCE POUR LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE.....	77
	6.5 LISTE DES PAV PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVE.....	78
	6.6 RESULTATS DES ECHANTILLONNAGES SIREDOM.....	79
	6.7 TONNAGES COLLECTES DES DIFFERENTS FLUX DE 2006 A 2013	80
	6.8 RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SIREDOM – EN ATTENTE	85
	6.9 RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SICTOM DE L'HUREPOIX – EN ATTENTE	86

PREAMBULE

Le présent document est établi dans une volonté de transparence du service public et d'information des usagers.

Il répond à l'obligation faite par la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La rédaction de ce rapport est basée sur les prescriptions de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France). Elle se base sur le tronc commun francilien rassemblant les indicateurs techniques et financiers décrivant de manière synthétique le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'ORDIF propose ainsi par la définition d'un vocabulaire et d'indicateurs communs, de renforcer la pertinence des données techniques et financières décrivant le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la région Ile-de-France et de faciliter la comparaison entre collectivités franciliennes.

Ce rapport est présenté en Conseil Communautaire le 1^{er} Juillet 2014.

Ce rapport est à la disposition du public
à la Communauté de Communes du Val d'Essonne
8, rue de La Poste
91540 MENNECY

Et sur son site internet : www.valdessonne-environnement.com/

1 / PRESENTATION GENERALE



1.1 Généralités

La Communauté de Communes du Val d'Essonne est constituée de 21 communes adhérentes.

CREATION

11 décembre 2002 – Arrêté préfectoral n°2002.PREF.DCL 0393

15 communes adhérentes :

- Auvernaux
- Ballancourt-sur-Essonne
- Cerny
- Champcueil
- Chevannes
- Echarcon
- Fontenay-le-Vicomte
- Itteville
- Leudeville
- Mennecy
- Nainville-les-Roches
- Ormoy
- Saint-Vrain
- Vert-le-Grand
- Vert-le-Petit

ADHESIONS SUPPLEMENTAIRES

- 15 décembre 2003 – Arrêté préfectoral n° 2003-PREF.DCL 435

2 communes :

- Baulne
- La Ferté Alais

- 3 février 2010 – Arrêté préfectoral n° 2010-PREF.DRCL 029

4 communes :

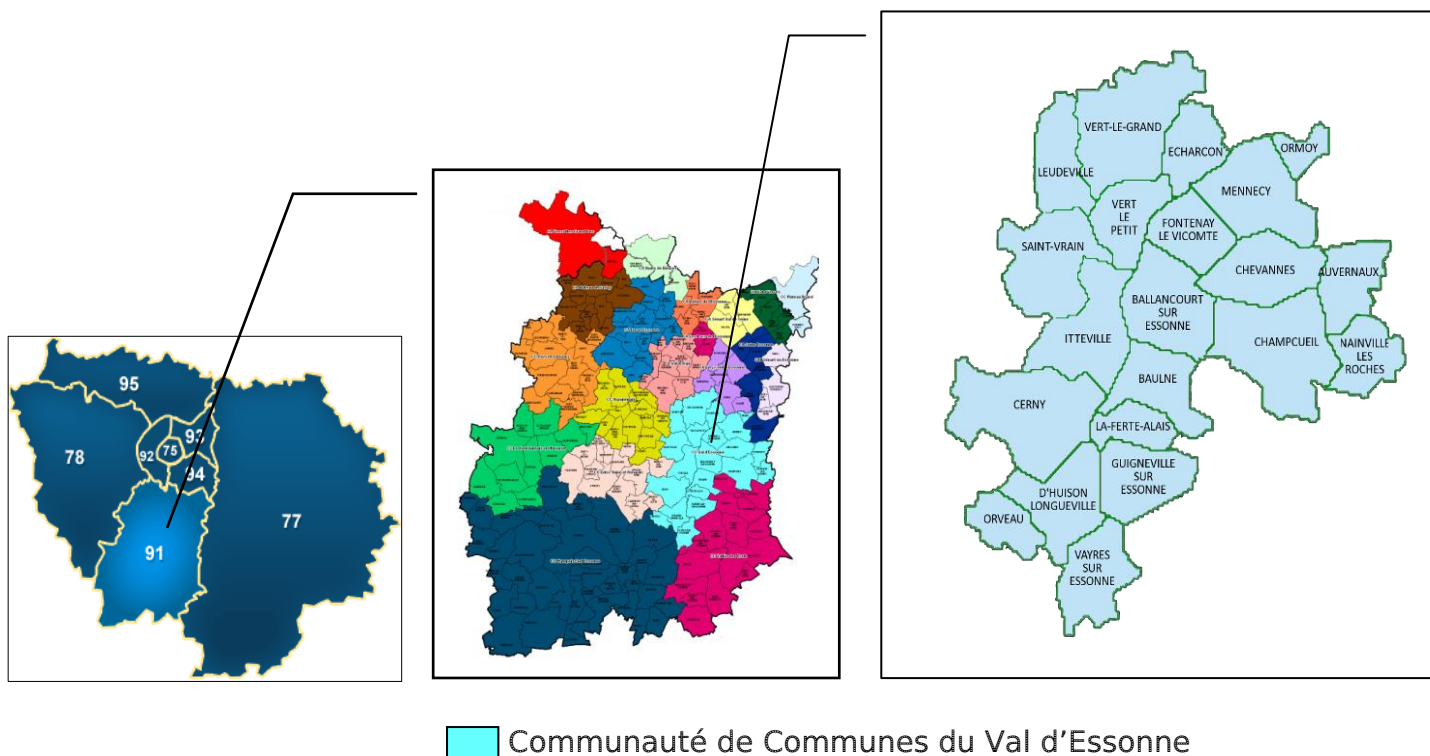
- D'Huisson Longueville
- Guigneville sur Essonne
- Orveau
- Vayres sur Essonne

POPULATION DESSERVIE

57969 habitants (Source : www.insee.fr *Populations légales 2011 entrée en vigueur le 1er janvier 2013- tableau en annexe)

SUPERFICIE 19 900 hectares

La Carte du Territoire de la CCVE :



PRESIDENTS

- 21.12.2002 – 12.10.2004 :
Charles de BOURBON BUSSET, Maire de Ballancourt-sur-Essonne
- Depuis le 12.10.2004 :
Patrick IMBERT, Conseiller Général de l'Essonne, Maire-Adjoint à la mairie de Ballancourt-sur-Essonne

REPRESENTANTS

Les Commissions se réunissent très régulièrement. Elles permettent de préparer en amont les dossiers à soumettre aux membres du Bureau et du Conseil Communautaire.

Le Bureau : 21 membres représentant chacun une commune

Le Conseil Communautaire : 59 délégués titulaires et 59 délégués suppléants

SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé au 8 rue de La Poste – BP 63 – 91540 MENNECY

Téléphone : 01.64.93.21.20

Fax : 01.64.93.22.03

Mail : ccve@ccvalessonne.com / ccve-environnement@ccvalessonne.com

Site internet général : www.cc-val-essonne.fr

Site internet économique : www.valdessonne-eco.com

Site internet environnement général : www.valdessonne-environnement.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h30

Fermeture des bureaux le samedi



LES COMPETENCES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté exerce quatre grandes compétences se déclinant de la manière suivante :

★ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- La création de nouvelles zones d'activités économiques.
- La création et gestion d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

Actions de développement économique :

- Actions en accord avec les responsables des zones, visant à revaloriser l'environnement des zones d'activités existantes non communautaires, et pouvant porter sur la signalétique, la sécurisation et l'aménagement paysager.
- Les relations avec les entreprises industrielles, artisanales et commerciales établies sur le territoire communautaire.
- Toute mission d'études, générales ou particulières, de conseil ou de recherche de participation à tout financement, en relation avec la prospection, l'accueil, le suivi d'implantation ou de développement d'entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles ou de recherche.
- La mise en place de dispositifs d'aides financières.
- Insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Tourisme :

- **Promotion touristique d'intérêt pour le territoire.**
 - Actions d'amélioration de l'hébergement touristique.
 - Actions de mise en valeur des chemins de randonnées.
 - Promotions des loisirs sur le territoire.

- Appuis aux projets touristiques structurants du territoire.
 - Création et gestion d'un office du tourisme communautaire et d'antennes d'information.

★ **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

Schéma de Cohérence Territoriale et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCOT (études paysagères...).

Etudes et réalisation des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, à savoir :

■ Nouvelles ZAC dont l'activité est exclusivement économique.

■ Nouvelles ZAC mixtes majoritairement économiques c'est-à-dire dont la surface de l'emprise foncière dédiée au développement économique fait plus de 50 % de l'emprise foncière globale de la ZAC.

Concernant les ZAC mixtes à dominante économique, il est précisé que lors de la rétrocession par l'aménageur des équipements publics à la collectivité, les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières non dédiées à l'activité économique seront rétrocédées aux communes.

Inversement, la Communauté reprendra les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières dédiées à l'activité économique des ZAC mixtes à dominante logement réalisées par les communes adhérentes.

Toutefois, en cas d'implantation diffuse de l'activité économique ne permettant pas de localiser clairement la zone qui y est consacrée, la ZAC restera communale.

En conséquence de ce qui précède, les ZAC à vocation uniquement habitat sont exclues de la compétence de la Communauté de Communes.

Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

Transport :

- Transport en commun : organisation et gestion des lignes de transport en commun.
- Transport scolaire des enfants habitant le territoire et fréquentant des établissements scolaires publics ou privés sous contrat de l'Etat : collégiens, lycéens, maternelles et élémentaires, ainsi que le transport par taxi des élèves fréquentant des classes spécialisées : SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), CLIS (Classe d'Intégration Scolaire), CLIN (Classe Itinérante pour primo arrivants élémentaires), CLA (Classe d'Accueil pour primo arrivants collèges).
- Plan de Déplacement Local (PLD).
- Etudes et actions concernant le transport à la demande.

- Etudes concernant le transport périscolaire en direction des équipements culturels et sportifs.

La Communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans les institutions en charge du développement du « Centre Essonne » et notamment auprès des communautés faisant partie du « Centre Essonne » : CA d'Evry, CA du Val d'Orge, CA en Seine-Essonne...

★ VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Elaboration d'un plan de randonnées.
- Elaboration d'un plan de pistes cyclables.
- L'étude, la création, l'aménagement et l'entretien des :
 - Nouvelles voies de dessertes intercommunales.
 - Nouvelles infrastructures routières intercommunales.
 - Nouvelles liaisons douces intercommunales, reliant au moins deux communes du territoire et lorsqu'elles ne sont pas prévues sur les routes départementales et les routes nationales.
 - Nouveaux parcs de stationnements intercommunaux de desserte des transports en commun en agglomération ou hors agglomération.
 - Les voiries de statut communal des zones d'activités existantes.

L'entretien de ces équipements porte sur :

- La bande de roulement de la chaussée, le fil de l'eau, les eaux de ruissellement, les fossés, les talus, les murs de soutènement et les ouvrages d'art.
- La signalisation horizontale.

Sont exclues, les voiries communales existantes, ainsi que toutes les voiries de statut départemental ou national.

★ ELIMINATION ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

★ EQUIPEMENTS ET MANIFESTATIONS SPORTIFS

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- Les nouveaux équipements sportifs dits en accompagnement de collèges ou de lycées.
- Les nouveaux équipements sportifs s'inscrivant dans un schéma général de programmation des équipements sportifs communautaires élaboré par la Communauté de Communes.

- Les nouveaux équipements sportifs qui, du fait de leur caractère spécifique, couvrent les besoins de plusieurs communes du territoire et dont la fréquentation, outre prioritairement par les élèves du territoire de la CCVE, devra être réservée à une ou des associations sportives identifiées dans leur dénomination et leurs actions comme communautaires (sigle CCVE notamment), celles-ci pouvant, à ce titre, être subventionnées.
- En conséquence, l'intérêt communautaire étant avéré, les études préalables à la réalisation de ces équipements sportifs, les études portant notamment sur les coûts de fonctionnement et les modalités d'organisation et de gestion entre les collectivités concernées, seront à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
- La réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique situé à Mennechy.

Organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire.

★ EVENEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1 – Proposition, étude, réalisation et financement d'évènements culturels ponctuels dans les domaines suivants :

- Musique, chant.
- Danse,
- Théâtre,
- Peinture, dessin.
- Patrimoine en relation avec la compétence « tourisme ».
- Cinéma, vidéo.

Ces évènements devront exclusivement se produire sur le territoire de la Communauté de Communes avec l'accord préalable de la ou des communes concernées.

2 – Organisation et financement du dispositif « Plan de lecture » en collaboration avec les bibliothèques municipales et associatives intéressées.

1.2 Présentation générale du service

TERRITOIRE DESSERVI

Suite à une délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2005 et aux délibérations des 17 communes adhérentes, la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) s'est vu transférer la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2006.

En 2010, 4 nouvelles communes ont rejoint la CCVE.

La Communauté de Communes s'est engagée, envers l'ensemble de ses communes adhérentes, à mener toutes les actions nécessaires pour optimiser la qualité et le coût de ce service et notamment à :

- ✓ compléter les études existantes pour la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMi) sur les communes de la Communauté avant 2010 afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets

➔ Par délibération du 13 décembre 2011, la REOMi a été instaurée au 1^{er} janvier 2012 suite à la décision du conseil communautaire.

Département de l'Essonne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2011

Membres en exercice : 59	
A l'ouverture de séance	À partir du point n° 4-1
Présents 53	Présents 54
Pouvoir 04	Pouvoir 05
Votants 57	Votants 59
Pour le point n° 3-1 b)	À partir du point n° 5-1
Présents 62	Présents 52
Pouvoir 04	Pouvoir 05
Votants 66	Votants 57
À partir du point n° 3-1 c)	À partir du point n° 5-2
Présents 53	Présents 48
Pouvoir 04	Pouvoir 05
Votants 57	Votants 53

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne légalement convoqué, s'est réuni à LEUDEVILLE, dans la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Patrick IMBERT.

Présents :
ALBANET Marie-Paule (parti au point n°5-2), ALDEGUER Pierre, ALLARD Michel, AUTRIVE Philippe, BERNARD Marie-José, BERNARD Jacques, BOITON Jocelyne, BOSSARD Romain (parti au point n°5-2), BRANDON Gilles (parti au point n°5-2), BRISSET Véronique, BUDELOT Laurence, CHAMBARET Marie-Claire, CHASSEREAU Claude, COCHARD Robert, DAVID Patrick, DE BOURBON BUSSET Charles, DECHOT, Jacques, DUGOIN Jean-Philippe (parti au point n°3-1 b, revenu au point n°3-1 c), DUPRE au point n°5-2), DUPRE Michel, ESTUBIEH Yvette, GOMBAULT Jacques, GOUARIN Jean-Luc, HARDY Jean-Christophe, IMBERT Patrick, JOFFROY Jacques, LARRIVE Hervé (arrivé au point n°4-1), LAUMAILLE Bruno, LE DUDAL Roger (parti au point n°5-2), LEMOINE Jean-Michel, LE PAGE Gilles, LE QUELLEC Alain (parti au point n°5-2), LEVILLY Jean, LOISELAY Didier, MAROLLE Pierre, MARY Gérard, MICHINEAU Jean-Jacques, MONE Jacques, MOREL Frédéric, MURAT Jean-Louis, PIERRE Marie-Annick, PIERRE Christian, PIGEON Marie-Françoise, FRIMAUD Jobi, PIRICOL Jean, QUINGUET François, QUINTARD Jean-Claude, RICHARD Christophe, RIEZ André, ROTTENBOURG Philippe, SEMUR Pierre, SPADA Alexandre, VANIER Michel, VELY Claudine, VIGNEAU François.

Absents excusés :
AFONSO José a donné pouvoir à LARRIVE Hervé
MOURRET Frédéric a donné pouvoir à FRIMAUD Jobi
DAUMALE Geoffroy a donné pouvoir à GOUARIN Jean-Luc
JOUARDIET Michel a donné pouvoir à LE PAGE Gilles
COMTOY Jean-Charles a donné pouvoir à SPADA Alexandre
Secrétaire de séance : Marie-Claire CHAMBARET

¹ Les délégués de LEUDEVILLE non concernés par ce point ne souhaitent pas participer au vote.

Accusé de réception Page 1 of 1

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi)

Date de décision : 13/12/2011

Date de réception de l'accusé 21/12/2011

de réception :

Numéro de l'acte : 111213051a

Identifiant unique de l'acte : 091-249100546-20111213-111213051a-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7.2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

Nom du fichier : délibération 5-1 a).pdf (091-249100546-20111213-111213051a-DE-1_1.pdf)

Conseil Communautaire du 13 Décembre 2011

V - ORDURES MÉNAGÈRES

Délibération n° 5-1 a : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES incitative (REOMi)

VU la création de la Communauté de Communes du Val d'Essonne par arrêté du Préfet référencé sous le numéro 2002 PREF. DCE 0393 en date du 11 décembre 2002, et fixant ses compétences statutaires,

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 Octobre 2005 transférant à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, la compétence relative à « l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 1^{er} janvier 2006,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'instaurer une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dans un objectif de réduction des déchets ménagers et de responsabilisation des usagers,

VU le projet présenté,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,
En charge des Ordures Ménagères,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote à bulletin secret.

POUR	40
CONTRE	17
ABSTENTIONS	03
VOTANTS	57

DECIDE de mettre en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (hors Leudeville gérée par le SICTOM du Hurepoix) à compter du 1^{er} janvier 2012.

POUR	30
CONTRE	26
ABSTENTIONS	02
VOTANTS	57

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme au registre.
Fait à Mennecy, le 13 décembre 2011

Le Président
Patrick IMBERT

Certifié exécutoire, D.S.
Copie adressée à la Préfecture le 21 DEC. 2011
Le Président
Patrick IMBERT

La présente Copie est certifiée conforme à l'original, en vertu de la loi n° 2008-773 du 4 août 2008 relative à l'accès à l'administration électronique. Elle est destinée à servir de preuve en matière de droit de l'administration. Elle est destinée à servir de preuve en matière de droit de l'administration. Elle est destinée à servir de preuve en matière de droit de l'administration.

Accusé de réception

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi)

Date de décision : 13/12/2011

Date de réception de l'accusé 21/12/2011

de réception :

Numéro de l'acte : 111213051a

Identifiant unique de l'acte : 091-249100546-20111213-111213051a-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7.2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

Nom du fichier : délibération 5-1 a).pdf (091-249100546-20111213-111213051a-DE-1_1.pdf)

- ✓ Engager une démarche commune de développement durable à travers une communication en faveur du tri sélectif et le développement de politiques communes

➡ Actions menées depuis 2006 (Cf. chapitre 4)

- ✓ Expérimenter dès 2006 des solutions visant à réduire les quantités de déchets sur une partie du territoire de la Communauté (collecte des déchets verts, incitation à l'apport des encombrants en déchèteries ...)

➡ Actions menées depuis 2006 – La CCVE s'est engagée dans un programme de prévention de la production des déchets en accompagnement de la mise en place de la REOMi

- ✓ Tendre vers une homogénéisation des services de collecte avec comme objectif une amélioration qualitative du service

➡ Actions menées depuis 2008 avec le passage en biflux sur l'ensemble des communes, le passage à 1 collecte par semaine pour les ordures ménagères (Ormoy et St vrain en 2010 – Mennecy en 2012).

En 2006, il y avait 4 niveaux de service

En 2010, 3 niveaux de service

Depuis 2012, 2 niveaux de service

- ✓ Engager l'inventaire des bacs de collecte dès le transfert de la compétence

➡ Actions débutées en 2008 dans le cadre du recensement et du « pucage » des bacs de collecte pour la mise en place de la REOMi et aujourd'hui achevé.

- ✓ Mettre en place la redevance spéciale en partenariat avec les communes adhérentes – Etude menée en 2006 et 2007 – étude suspendue par l'étude sur la redevance incitative applicable également aux entreprises.

LA COMPETENCE

La compétence englobe l'ensemble de l'activité de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre de la prise de compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la Communauté s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2006 :

- aux communes d'Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Itteville Nainville-les-Roches, Vert-le-Petit, Champcueil, Chevannes, Mennecy, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand au sein du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères (SIREDOM) pour le traitement des déchets.
- à la commune de Leudeville au sein du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM de l'Hurepoix) lui-même adhérent du Syndicat Intercommunal de Traitement et de Valorisation des Déchets (SITREVA) pour le traitement des déchets.

Depuis le 3 février 2010 :

- aux communes de D'Huisson Longueville, Guigneville sur Essonne, Orveau et Vayres sur Essonne au sein du SIRCOM de La Ferte Alais.

Le service « OM » participe à la définition de la politique de la CCVE dans le domaine des déchets, selon les orientations de la commission « Ordures Ménagères ».

Tableau récapitulatif des compétences exercées par la collectivité pour l'ensemble des communes sauf Leudeville pour l'année 2013

Type de déchets	Ordures ménagères	Emballages Journaux / Magazines (Biflux)	Journaux / Magazines	Verre		Déchets végétaux	Encombrants	Piles	Textile	Déchets Professionnels assimilables aux OM	
	Mode d'organisation *	PàP	PàP	PAV	PàP	PAV	PàP	PàP	PAV	PAV	PàP
Collecte											
Traitement											

* PàP : Porte à porte / PAV : Point d'apport volontaire - selon les communes

- Opérations assurées par la CCVE via un marché public de services
- Opérations assurées par le SIREDOM (*Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères*)
- Autre (exemple : Associations...)

Le tableau ci-dessus a pour but d'explicitier le mode d'exploitation du service public et de répartition des compétences c'est-à-dire ce qui est géré :

- soit par la collectivité et confié à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public de services
- soit ce qui a été confié à des syndicats intercommunaux.

⇒ Schéma global de gestion des déchets de la communauté de communes du val d'Essonne

Voir Annexes

Evénement marquant de l'année 2013

- ★ Annulation du marché de collecte des déchets de la CCVE à la société SEMAER par décision de justice (effectif depuis le 1er janvier 2012 jusqu'au 1^{er} Août 2014)
- ★ Evolution des modes de paiement de la REOMI : Mise en place du paiement par internet
- ★ Envoi facture REOMI (Environ 20 000 factures envoyées à chaque campagne de facturation).
- ★ Une nouvelle tarification adoptée fin décembre 2012 est entrée en vigueur le 1 Janvier 2013.
- ★ Augmentation de la TVA de 5% à 7%.

2 / LES INDICATEURS TECHNIQUES

Organisation générale du service public de collecte des déchets



2.1 Principales caractéristiques des collectes de la CCVE

CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LA CCVE

Ce tableau présente l'ensemble des flux de déchets collectés en porte à porte et précise pour chacun le mode d'exploitation, la fréquence de collecte, le type de contenant.

COLLECTE	<i>POPULATION CONCERNEE = 56576 HAB. (AUVERNAUX – BALLANCOURT SUR ESSONNE – BAULNE – CHAMPCUEIL - CHEVANNES - CERNY – ECHARCON – FONTENAY LE VICOMTE – ITTEVILLE – LA FERTE ALAIS – MENNECY - NAINVILLE LES ROCHES – ORMOY - SAINT-VRAIN - VERT LE GRAND - VERT LE PETIT - D'HUISON LONGUEVILLE – GUIGNEVILLE SUR ESSONNE – ORVEAU – VAYRES SUR ESSONNE)</i>		
FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (COULEUR)
Auvernaux – Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - Echarcon – Fontenay Le Vicomte – Itteville – La Ferte-Alais – Nainville Les Roches – Vert Le Petit - D'Huisson Longueville – Guigneville sur Essonne – Orveau – Vayres sur Essonne			
Ordures ménagères	Prestataire SEMAER	C1	Bac vert
Biflux		C1	Bac jaune
Déchets végétaux		Selon calendrier	Récipients réutilisables et fagots ficelés
			Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés
Encombrants		Sur RDV	Sans contenants
Champceuil - Mennecy (2 secteurs) – Ormoy - Saint Vrain - Vert le Grand			
Ordures ménagères	Prestataire SEMAER	C1	Bac bordeaux / vert / marron
Biflux		C1	Bac jaune
Verre		C0,5	Bac vert clair
Déchets végétaux		Selon calendrier	Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés
Encombrants		Sur RDV	Sans contenants

CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LE SICTOM DE L'HUREPOIX

Leudeville			
Ordures ménagères	Prestataire COVED	C1	Récipients réutilisables des particuliers
Biflux		C1	Bac orange
Verre		C0,5	PAV
Déchets végétaux		C0,5	bacs ou sacs papiers biodégradables
Encombrants		1 fois / an	Sans contenants

AUTRES DECHETS QUE MENAGERS

Déchets assimilables aux déchets ménagers (professionnels)
Données non identifiées, collecte en mélange avec les particuliers

Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0, 5 : 1 fois/15 jours)

2.2 Tonnages collectés

Il est à noter pour les données à suivre que :

- les tonnages 2012-2013 sont pour 20 communes.
- les tonnages antérieurs (de 2006 à février 2010) sont pour 16 communes.

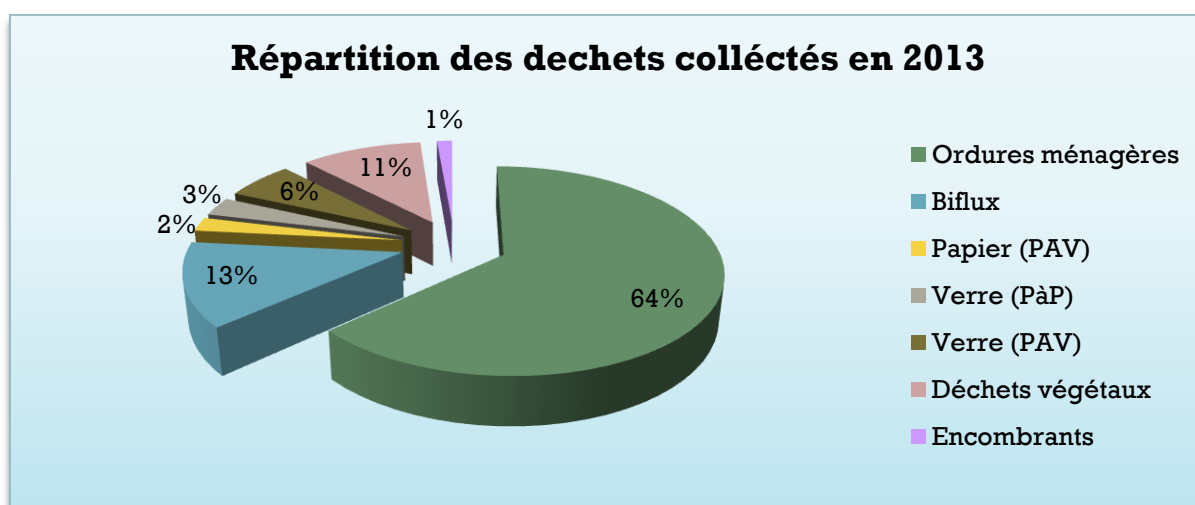
TONNAGES GLOBAUX 2013 DES DIFFERENTS FLUX COLLECTES PAR LA CCVE

FLUX DE DECHETS COLLECTES	TONNAGES 2012		TONNAGES 2013		TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS en Kg / Hab.	
	Tonne	Kg / Hab.	Tonne	Kg / Hab.	2012	2013
CCVE (sauf Leudeville)	55 887 hab.		56 576 hab.			
Ordures ménagères	11 186,66	200,17	10 516,4	185,88	241,81	224,63
Biflux	2 326,93	41,64	2 192,39	38,75		
Journaux / magazines PAV	410,6	7,35	364,19	6,44		
Verre (PàP) (5 communes)	504,6	21,94	495,52	21,27		
Verre (PAV)	1 000,11	17,9	1 006,08	17,78		
Déchets végétaux	2 056,73	36,80	1 791,45	31,66		
Encombrants	230,52	4,12	224,36	3,97		
Total	17716,1	329,92	16590,4	305,75		

Le tableau présente les tonnages globaux collectés sur les 20 communes gérées directement par la CCVE

	2012	2013
RDV Encombrants sans DEEE	989	823
RDV DEEE	84	137

Depuis le passage de la REOMI, on constate une diminution nette des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte.

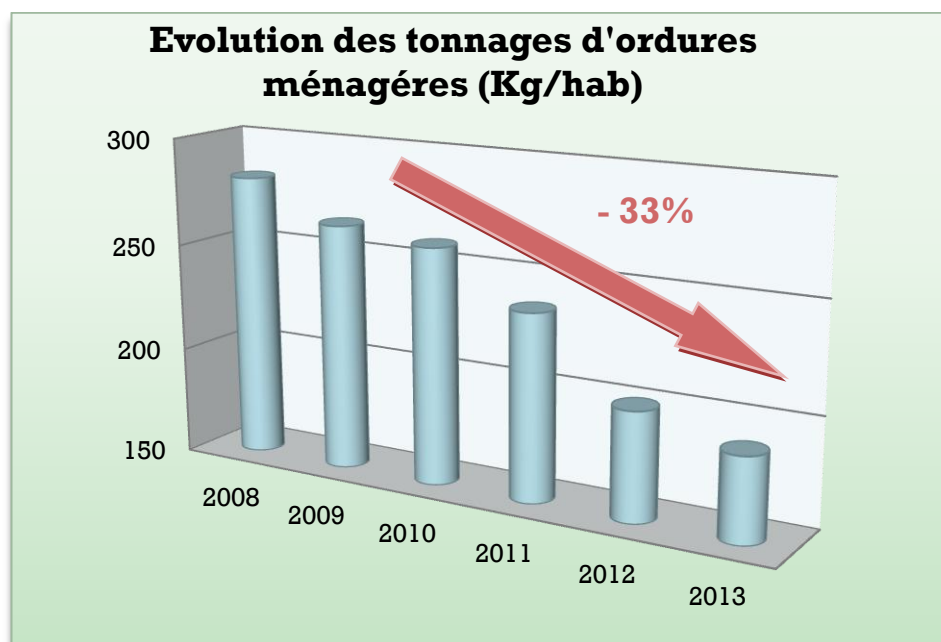


En 2013, ce sont **1 125,7 T** en moins qui auront été collectés par rapport à 2012, sur l'ensemble des déchets collectés (Hors déchèteries).
Soit **une diminution de 6,3%** sur la collecte des déchets en porte-à-porte et en point d'apport volontaire par rapport à 2012.

2.2.1 Tonnages d'ordures ménagères

Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages et qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté.

Cette fraction de déchets est prise en compte par la collecte traditionnelle en porte-à-porte.



-33%

C'est la baisse enregistrée, concernant le tonnage des ordures ménagères résiduelles entre 2008 et 2013

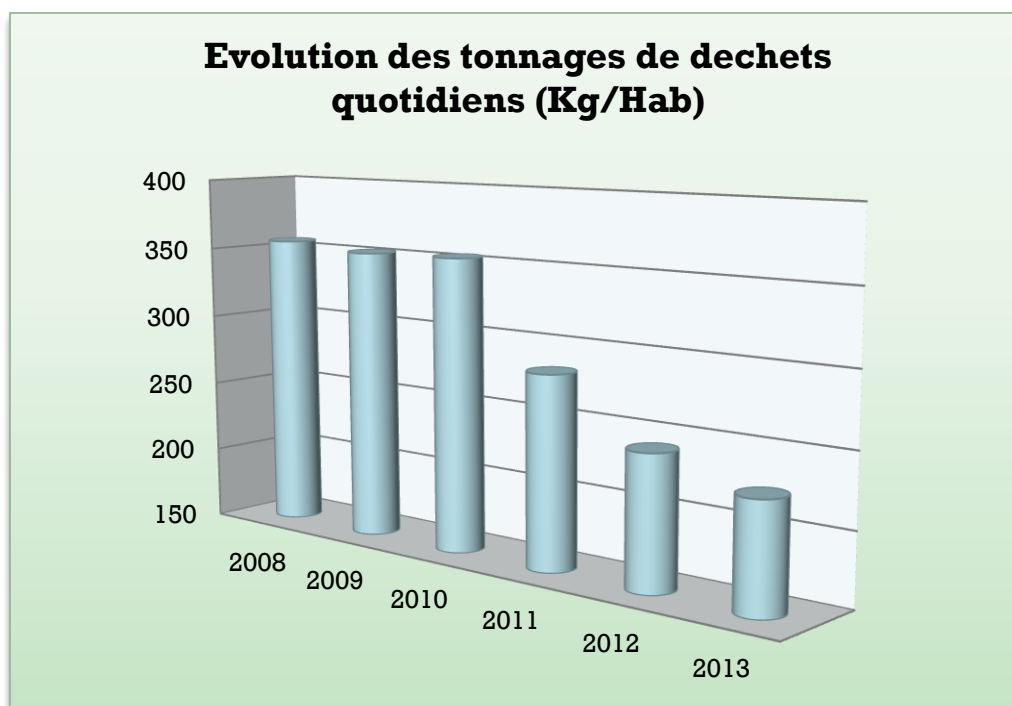
2008	280	Kg/hab.
2009	264	Kg/hab.
2010	259	Kg/hab.
2011	236	Kg/hab.
2012	200	Kg/hab.
2013*	185	Kg/hab.

* Le détail par commune et la comparaison avec les années antérieures sont fournis en annexe.

Depuis 2008, la production des ordures ménagères résiduelles par habitants baisse régulièrement grâce aux efforts de chacun. Avec la mise en place de la redevance incitative, la collecte en biflux et les composteurs individuels, on observe une diminution, continu de la quantité des ordures ménagères collectées. Il faut persévérer et maintenir cette tendance.

Les ratios sont calculés à partir de la population municipale 2011 correspondant aux données fournies par la Préfecture au 1^{er} janvier 2013.

2.2.2 Les déchets quotidiens : Ordures ménagères-Biflux-Emballages



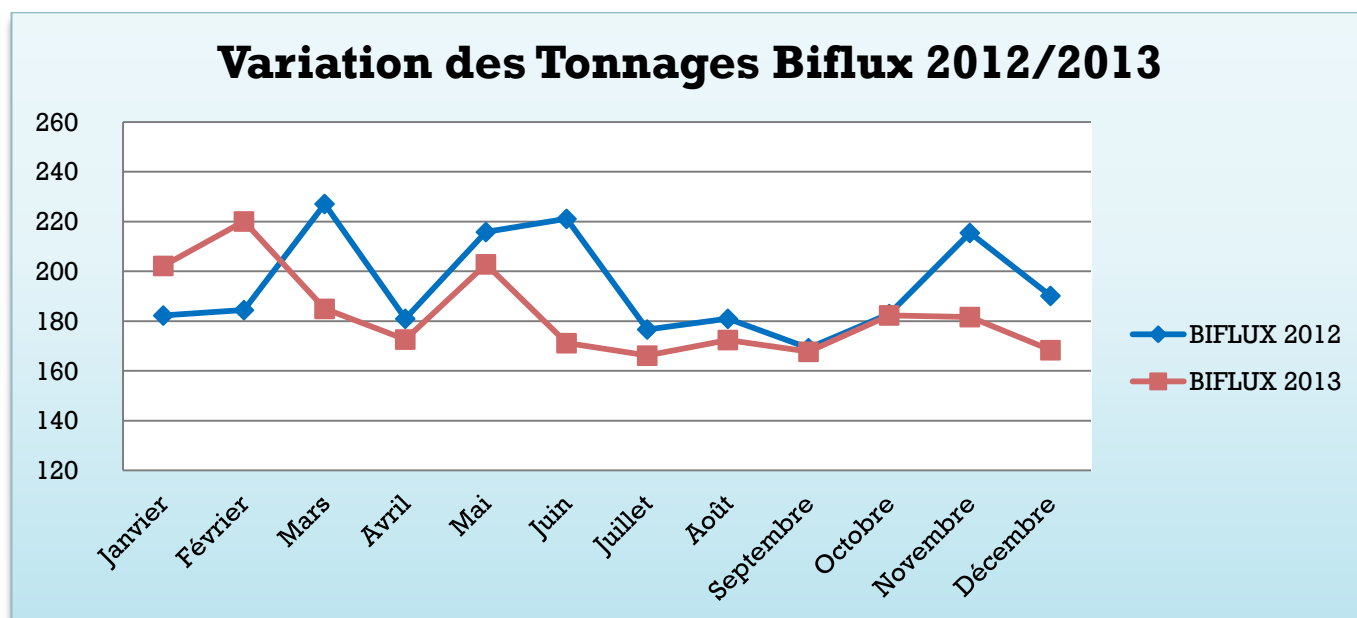
Tableaux de la moyenne *des déchets quotidiens (OM et Biflux) en Kg / Hab.*
 Cette moyenne inclut les ordures ménagères, le biflux et les emballages et papier collectés en porte-à-porte selon l'année de référence.

2008	Emballage + Papier	356 Kg/hab./an
2009	Emballage + Papier	352 Kg/hab./an
2010	Biflux (<i>pour 6 communes</i>) + Emballage (<i>autres communes</i>) + Papier	353,50 Kg/hab./an
2011	Biflux	282,98 Kg/hab./an
2012	Biflux	241,81 Kg/hab./an
2013	Biflux	224,63 Kg/hab./an

D'après les résultats publiés par le conseil général de l'Essonne en 2010, la collecte en déchets quotidiens dans le département de l'Essonne représente 322 Kg/hab./an. On peut constater que nos données sont nettement en dessous des données départementales de 2010. Soit une baisse de 97 Kg/hab./an pour les données de la CCVE en 2013.

Ci-dessous une série de graphes montrant l'évolution des tonnages de la CCVE entre 2012 et 2013 selon les différents flux :

2.2.3 Tonnages Biflux



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Kg/Hab.
BIFLUX 2012	182,27	184,44	227,10	180,95	215,82	221,10	167,70	180,95	169,14	182,88	215,46	190,16	2 326,93	41,64
BIFLUX 2013	202,20	220,06	184,94	172,62	202,84	171,16	166,14	172,43	167,70	182,32	181,64	168,34	2 192,39	38,75

On constate une diminution du tonnage de biflux collectés en 2013 par rapport à 2012 (- 5.8%).

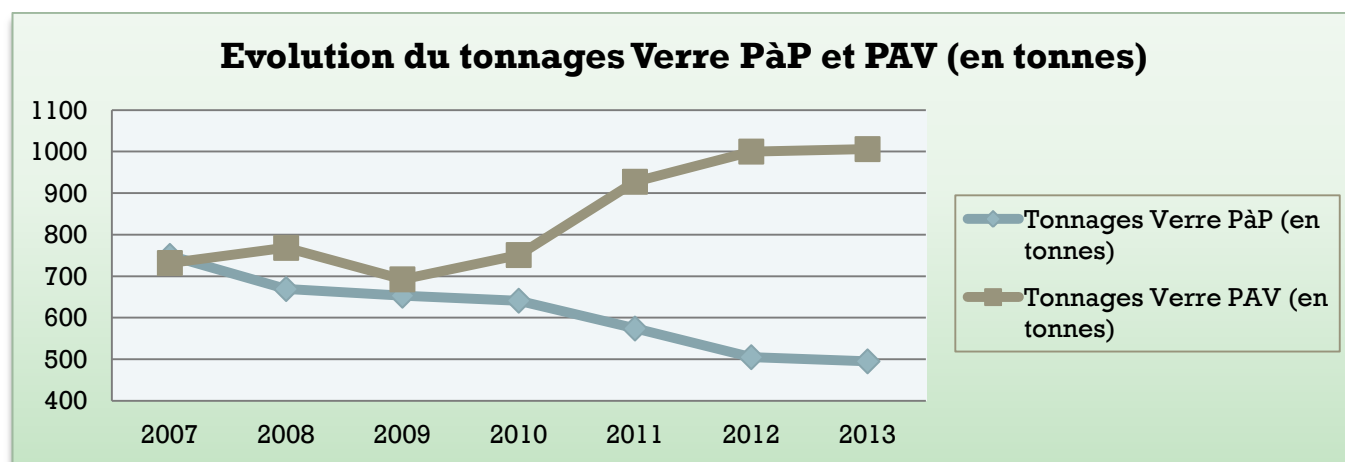
On est passé de **2 326,93 T** de déchets biflux collectés en **2012**, à **2 192,39 T** en **2013**.

38,75 Kg

C'est le poids en Biflux collecté par habitant en porte-à-porte en 2013

- pour 41,64 kg/hab en 2012 -

2.2.4 Tonnages Verre PàP/PAV



Année	Tonnages Verre PàP (en tonnes)	Kg/hab/an (calculé en fonction du nombre d'habitant ayant leur verre collecté en PàP)	% de différence des tonnages (par rapport à l'année passée)	Tonnages Verre PAV (en tonnes)	Kg/hab/an (calculé par rapport à la population totale)	% de différence des tonnages (par rapport à l'année passée)
2007	749	30,15	-	731,88	13.1	-
2008	669	26,91	-12%	768,26	13.7	4.7%
2009	653	26,50	-2.4%	692,5	12.4	- 10,9%
2010	641	26,20	-1.9%	751,02	13.4	7.8%
2011	574	23,30	-11.7%	927,5	16.6	19%
2012	505	21,89	-13.9%	1 000,11	17.9	7,3%
2013	495	21,27	- 2%	1 006,08	17,8	0,6 %

On constate une faible diminution des tonnages des emballages en verre collectés en porte-à-porte en 2013.

Cette diminution est continue depuis plusieurs années (-34% depuis 2007).

- ✓ Cela peut expliquer la hausse constante de la collecte des verres en PAV. La population des 5 communes collectées en PàP, apporterait d'avantages leur verre dans des points d'apport volontaire permettant ainsi de diminuer le poids de leur propre poubelle.
- ✓ Cela peut également s'expliquer par un changement de comportements des consommateurs qui privilégient de plus en plus les contenants en plastique ou en carton (hausse du bifflex) au détriment des contenants en verre.

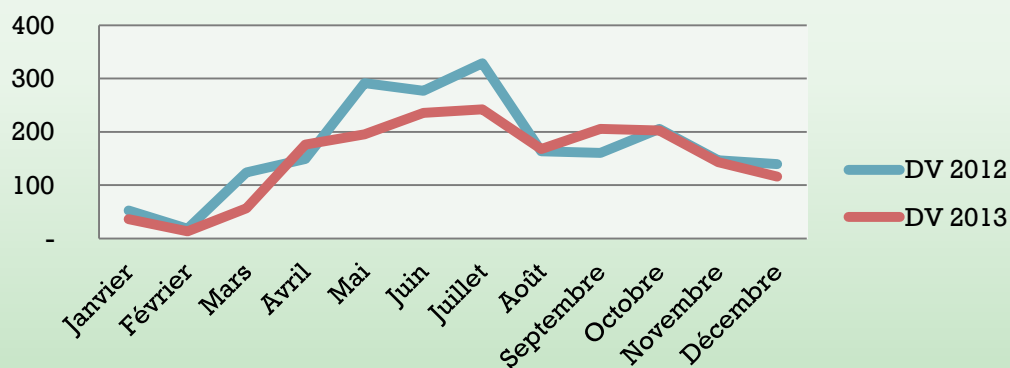
21,27 Kg

C'est le poids de verre collecté par habitants en porte-à-porte en 2013

- Soit une baisse de 0,62 kg/hab par rapport à 2012 -

2.2.5 Déchets Végétaux Collectés

**Variation des Tonnages de Déchets Végétaux
2012/2013**



* En janvier / février, il y a moins de collecte de DV (cf. calendrier)

-12,9%

C'est la baisse enregistrée, concernant le tonnage des déchets végétaux entre 2012 et 2013

Les déchets verts demeurent être les déchets dont la production est la plus aléatoire. Ces derniers varient fortement en fonction des conditions climatiques.

La baisse enregistrée dans la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte, peut-être expliquée par la hausse du tonnage apporté en déchèterie depuis 2011.

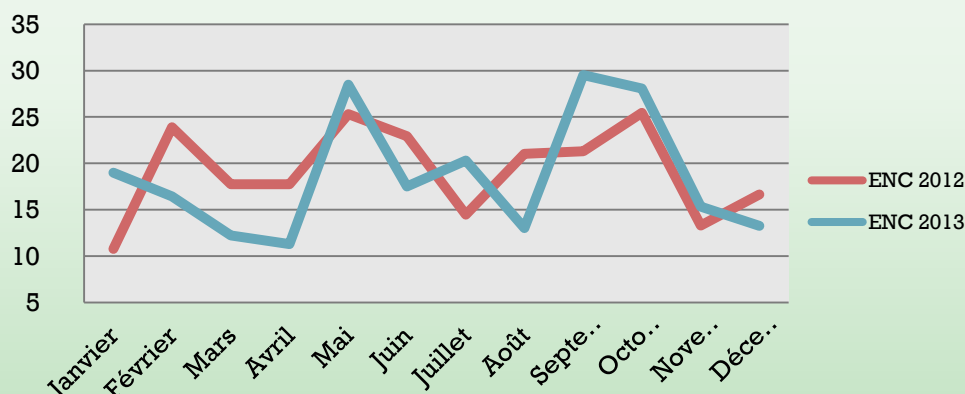
Depuis que les sacs végétaux apparaissent payants la population apporterait d'avantage leurs déchets végétaux en déchèterie. La vente des composteurs rentre également en jeu, puisque ce sont **9532 composteurs** qui ont été commandés et distribués depuis 2006 sur le territoire de la CCVE.

2.2.6 Encombrants

-2,7%

C'est la baisse enregistrée concernant le tonnage des encombrants entre 2012 et 2013

**Variation des tonnages encombrants
2012/2013**



Depuis la mise en place de la REOMi, le tonnage des encombrants continue de diminuer de façon progressive. Cette diminution des tonnages en encombrants par rendez vous se retrouve dans les tonnages de déchèteries qui eux ont augmentés en cette année 2013.

On remarque aussi que le nombre de RDV pris cette année (823) est moins important que l'année précédente (989) ce qui explique en partie la baisse des tonnages.

TONNAGES 2013 DES DIFFERENTS FLUX COLLECTES PAR LE SICTOM DU HUREPOIX

<i>FLUX DE DECHETS COLLECTES</i>	<i>TONNAGES 2013 (en tonne)</i>	<i>Kg/Hab.</i>	<i>TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS EN Kg/Hab.</i>
Leudeville – 1 393 hab.			
Ordures ménagères			
Bilfux			
Verre			
Déchets végétaux			
Encombrants			
Déchets communaux			

⇒ **Eléments 2013 en attente**

COMPARATIF DES TONNAGES 2013 AVEC LES DONNEES ANTERIEURES

Un comparatif a été fait avec les tonnages collectés entre 2006 et 2013.

→ *Cf Annexe à la fin de ce rapport*

2.3 Destination des déchets collectés et modes de valorisation

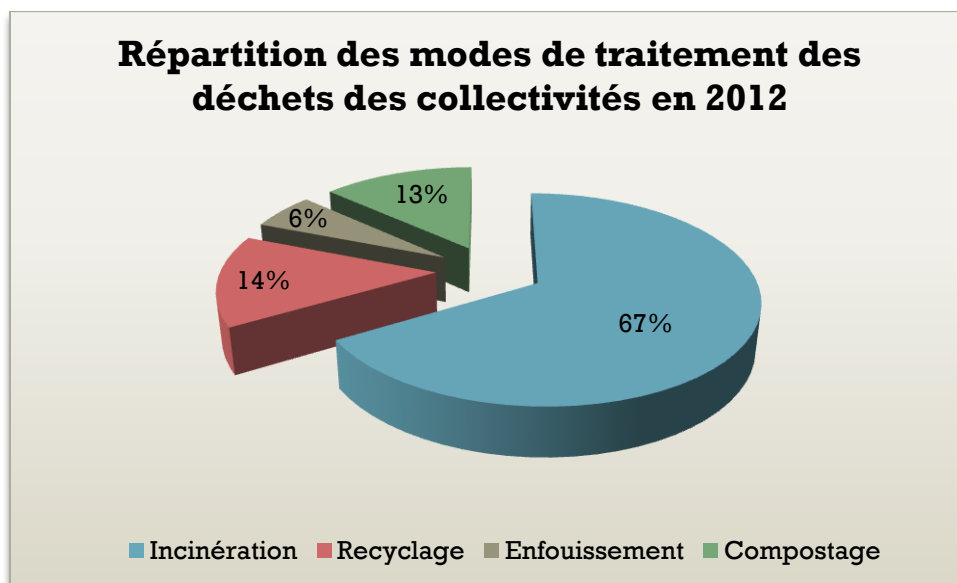
1- SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères)

Les différents flux de déchets collectés sur les communes citées ci-dessous, sont valorisés de différentes manières par le SIREDOM.

- | | | |
|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| ▪ Auvernaux | ▪ La Ferte Alais | ▪ Vert le Grand |
| ▪ Ballancourt-sur-Essonne | ▪ Fontenay le Vicomte | ▪ Vert le Petit |
| ▪ Baulne | ▪ Itteville | ▪ Huison Longueville |
| ▪ Cerny | ▪ Mennecey, | ▪ Guigneville-sur-Essonne |
| ▪ Champcueil | ▪ Nainville les Roches | ▪ Orveau |
| ▪ Chevannes | ▪ Ormoy | ▪ Vayres-sur-Essonne |
| ▪ Echarcon | ▪ Saint-Vrain | |

<i>FLUX DE DECHETS COLLECTES</i>	<i>MODE DE VALORISATION</i>
Ordures ménagères	Valorisation énergétique +++
Déchets végétaux	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) + Traitement biologique ⇒ Compostage
Encombrants Déchets végétaux non valorisables	opération de pré-tri ⇒ CSDU
Déchets des services techniques	CSDU
Emballages Journaux / magazines Verre	Centre de Tri

- Valorisation Energétique
- Valorisation Matière



En attente du pourcentage de répartition du mode de valorisation de 2013, pour obtenir ces données nous nous sommes basés sur le rapport du SIREDOM de 2012. Comme le tonnage en déchets de la CCVE a diminué par rapport à 2012 on devrait donc avoir probablement une diminution du pourcentage de répartition pour 2013.

2- SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets)

L'ensemble des déchets collectés (porte à porte, colonnes apports volontaires, déchèteries) de Leudeville sont traités ou valorisés par l'intermédiaire du SITREVA.

<i>FLUX DE DECHETS COLLECTES</i>	<i>MODE DE VALORISATION</i>
Ordures ménagères et une partie des encombrants	Valorisation énergétique +++
Déchets végétaux	Plateforme de compostage
Emballages	Centre de Tri
Journaux / magazines	Centre de Tri
Verre	Quai de transfert

- Valorisation Energétique
- Valorisation Matière

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous reporter au rapport d'activité de ces structures.

2.4 Installations de Traitement

20 des 21 communes (sauf Leudeville) de la CCVE font traiter leurs déchets ménagers dans les installations du SIREDOM sur l'Ecosite de Vert-le-Grand, au CITD (Centre Intégré de Traitement de Déchets).

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET LOCALISATION DU SIREDOM (EPCI DE TRAITEMENT) PAR RAPPORT AU TERRITOIRE DE LA CCVE



Quelques données sur le CITD de Vert le Grand



- *Le centre de tri est équipé pour traiter 25.000 tonnes/an de déchets ménagers recyclables (exemple : plastique, boîtes métalliques, papier...)*
- *Les deux fours d'incinération sont capables de traiter 185.000 tonnes/an de déchets et produire de l'électricité (16 mégawatts : la consommation d'une ville de 30.000 habitants)*
- *La plate-forme de compostage traite 40.000 tonnes/an de déchets*

Valorisation Énergétique



Valorisation Matière



La commune de LEUDEVILLE fait traiter ses déchets ménagers dans les installations du SITREVA (ex-SYMIRIS) :

SITREVA Signicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets

CARTE DES UNITES DE TRAITEMENT



2.5 Réseau de déchèteries

LEUDEVILLE

Les Leudevillois ont accès à la déchèterie d'EGLY. Celle-ci est gérée par le SITREVA.

Déchèterie d'EGLY

Z.A des Meuniers
Lieudit Villelouvette
91520 EGLY
Tél. : 06.73.21.15.16



Jours et horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 14h à 18h
Samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h
Dimanche de 9h à 13h
Fermée les jours fériés

AUTRES COMMUNES



Carte déchetterie particulier

Les autres communes du territoire, à savoir, Auvernaux, Baulne, Ballancourt sur Essonne, Cerny, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay le Vicomte, Itteville, La Ferte Alais, Mennecy, Nainville les Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert le Grand, Vert le Petit, D'Huisson Longueville, Guigneville s/Essonne, Orveau et Vayres s/Essonne ont accès au réseau de déchèterie du SIREDOM soit 14 déchèteries dont la déchèterie de Ballancourt-sur-Essonne et Vert le Grand sur le territoire de la CCVE (à terme, ce sont 17 déchèteries prévues).

DECHETERIE DE VERT LE GRAND

Route de Braseux 91810 Vert le Grand

Horaires :

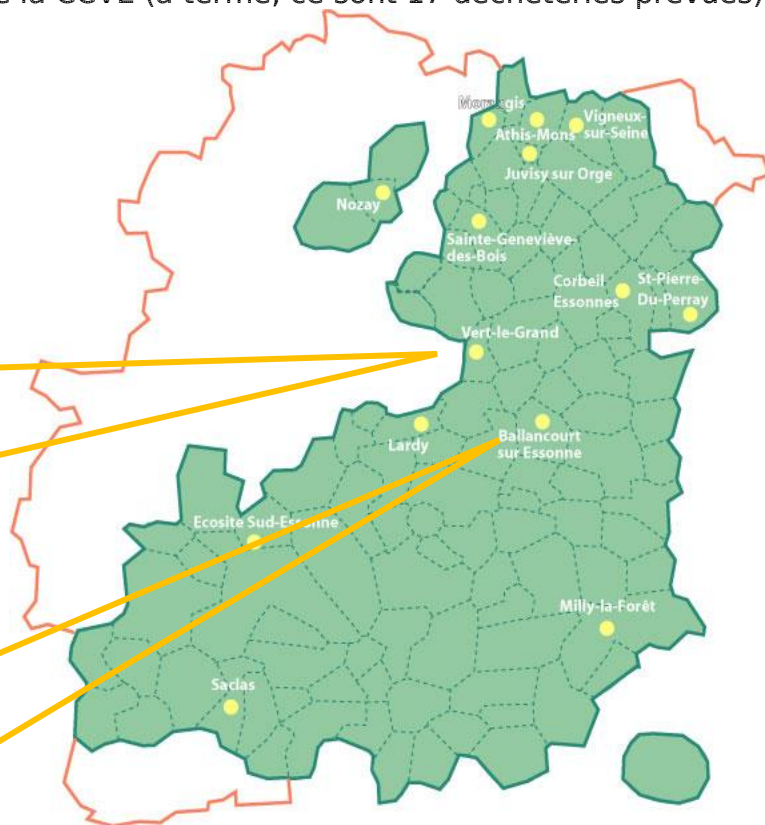
Été (01/04 au 14/10) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 18h et le dimanche de 9h à 12h

DECHETERIE DE BALLANCOURT

Lieu dit La Vallée 91610 Ballancourt

Horaires :

Été (01/04 au 14/10) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 18h et le dimanche de 9h à 12h



Matériaux acceptés en déchèteries (liste non exhaustive)		
Dans les bennes	Dans les bornes	Dans le local
<p>Tout venant (gravats sales et mélangés) Cartons Inertes Déchets verts Métaux non ferreux Métaux ferreux Tout venant incinérable (meubles avec vitres, bois traités, chiffons souillés...)</p>	<p>Verre Bouteilles plastiques Emballages Huile de vidange + bidons Journaux magazines Textile</p>	<p>Acides, bases Bombes aérosols Bouteilles de gaz Chlorates, nitrates Consommables informatiques Extincteurs</p> <p>Graisses Huiles minérales Piles, batteries Pneus non montés Produits de laboratoires Produits électriques et électroniques Produits non identifiés Produits phytosanitaires Radiographies Solvants, peintures, vernis, colles Thermomètres à mercure Tubes néons</p>

Matériaux Refusés	
<p>Amiante, fibro-ciment (*) Boues de station d'épuration Cadavres d'animaux Carburant liquides Déchets anatomiques ou infectieux Déchets de centres médicaux ou d'activité de soins Egly: bouteilles de gaz Egly: tous les pneus Médicaments Moteurs de voiture Ordures Ménagères Pneus lourds et agricoles Produits radioactifs</p>	<p>(*) Amiante, fibro-ciment La déchèterie de Villeparisis route de Courty - 77270 - Villeparisis – tél 01 64 27 93 04 l'accepte gratuitement jusqu'à 100kg/foyer/an sous conditionnement filmé ou double sac poubelle Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h15 à 16h.</p>

Pour obtenir des renseignements concernant les déchèteries : Un numéro est à votre disposition : **0820 62 91 91** (0.12€/min) ou <http://www.siredom.com>



TONNAGES DECHETERIES DE LA CCVE 2013

FLUX DE DECHETS APPORTES		TONNAGES 2012		TONNAGES 2013*		
		Tonne	Kg/hab.	Tonne	Kg/hab.	
CCVE (sauf Leudeville)		55 887 hab.		56 576 hab.		
Inertes et gravats		2 590,36	46,35	2 807,59	49,63	
Tout venant		4 000,12	71,58	6 619,22	117,0	
Déchets verts		2 065,60	36,96	3 942,90	69,7	
Bois		761,56	13,63	1 197,23	21,16	
Ferrailles		172,24	3,08	210,69	3,72	
Cartons		88,52	1,58	81,48	1,44	
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)		69,70	1,25	114,49	2,02	
DEEE	GEM FROID	-	-	2,54	8,94	0,16
	GEM HF			2,49		
	PAM			2,19		
	ECRAN			1,70		
Extincteurs (en unité)		2	0.04 unité/hab	46	0,81 unité/hab	
Bouteilles de gaz (en unité)		93	1,66 unité/hab	272	4,81 unité/hab	
Bouteilles autres (en unité)		19	0.34 unité/hab	157	2,78 unité/hab	
TOTAL**		9 748,04	174,43	14 982,54	264,82	

*Les tonnages tiennent compte des 2 ajustements de 2013

**Sauf Extincteurs, bouteilles de gaz et autres Bouteilles

TONNAGES DECHETERIES DE LEUDEVILLE

⇒ Eléments 2013 en attente

2.6 Déchets assimilables aux ordures ménagères

- ★ L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de prise en charge des déchets non ménagers par les collectivités.
- ★ La loi du 13 juillet 1992 oblige les collectivités qui ne financent pas leur collecte par la REOM à mettre en place une redevance spéciale pour les déchets non ménagers, mais assimilables aux ordures ménagères, depuis janvier 1993.

Aujourd'hui, ces déchets issus des déchets des communes et des activités économiques et tertiaires sont collectés par le service public de collecte des déchets (sauf exception). Le service est financé, depuis cette année, via la REOMi.

L'accès au réseau de déchèteries du SIREDOM pour les artisans, commerçants se fait grâce à une carte d'accès disponible auprès des chambres consulaires. Cet accès fait l'objet d'une facturation auprès de ces professionnels.

Les déchets issus des activités professionnelles ou d'administrations sont difficilement quantifiables car ils ne sont pas identifiables au cours de la collecte. En effet, ils sont collectés en même temps que les ordures ménagères étant donné leur nature assimilable à ces déchets. Quelques professionnels ont des contrats privés et ne bénéficient pas du service de collecte public, ils sont alors exonérés de la REOMi.

2.7 Point d'Apport Volontaire (Papier/Verre/Piles/Textiles)

Sur l'ensemble du territoire sont disposés plus d'une centaine de points d'apport volontaire (PAV) où les administrés peuvent y déposer : journaux/magazines, verre, vêtements, et piles. (Liste de ces points en annexe).

Ce sont :

1006,08T
de verre
Et
364,19 T
de papier

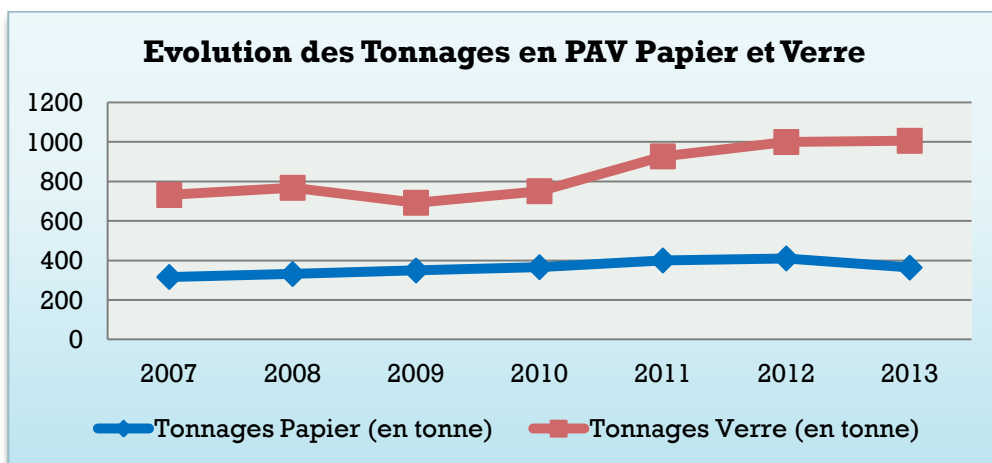
qui ont été
collectés en
PAV en 2013

Soit :

17,78 kg/ hab
de verre
Et
6,44 Kg/ hab
de papier



Tonnages des PAV : Voir point 2.2 tonnages collectés



Année	Tonnages Papier (tonne)	Tonnages Verre (tonne)
2007	316,68	731,88
2008	331,67	768,26
2009	349,53	692,5
2010	366,3	751,02
2011	400,3	927,5
2012	410,68	1 000,11
2013	364,19	1 006,08

Le tonnage en PAV Verre continue à augmenter d'année en année. La mise en place de la REOMI peut expliquer cette hausse. Mais également la mise en place de nouveaux points d'apport volontaire sur le territoire permettant d'en faciliter l'accessibilité aux usagers.

Le Tonnage en PAV Papier est quant à lui en diminution par rapport à 2012 (-11,3 %).

Récup'piles

A savoir, les magasins et les grandes surfaces sont tenus de reprendre les piles (alcalines, salines, aulithium, en bâton ou en bouton) en mettant à disposition des points de collecte.

Les piles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères.

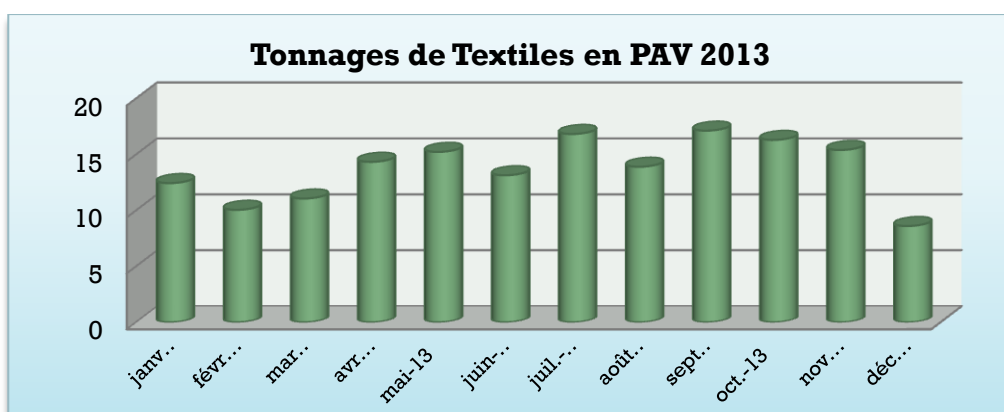
Depuis 2008, des récupérateurs de piles ainsi que des panneaux d'affichage et d'informations sont présents sur le territoire de la CCVE. Ainsi, ils sont présents sur les communes de Ballancourt, de la Ferté Alais et Vert le Petit. En 2013, ce sont **455 Kg** de piles qui ont été collectées de **Janvier à décembre**.

	Tonnage piles (en kg)
2008	415,1
2009	1941,5
2010	542
2011	2253
2012	277 (6 mois) *
2013	455

Textiles

**Pas de données pour le 1^{er} semestre 2012.*

En 2013, ce sont **164,4 T** de vêtements qui ont été collectés dans les Points d'Apport Volontaire sur le territoire de la CCVE soit **72,9%** de plus qu'en 2012.



La CCVE a mis en place une collecte sélective des TLC grâce aux partenariats avec les sociétés le Relais et Éco textile.

Le plus gros tonnage provient des bornes situées sur la commune de Mennecy devant le siège de la CCVE.

2.8 Les dépôts sauvages

Malgré la mise en place de tous ces modes de collecte, les services constatent régulièrement la présence de dépôts de déchets divers et variés sur la voie publique, dans les bois, au bord des routes.... La CCVE fait évoluer ses modes de collecte en fonction des besoins des usagers. Malgré tout, des dépôts sauvages existent toujours. Rappelons que les dépôts sauvages sont interdits et que les contrevenants risquent une amende de 135 à 1 500 euros (article R 632.1 du code pénal). Ces dépôts sauvages entraînent de surcroît une surcharge conséquente de travail pour l'ensemble des services. Aussi, la Communauté de Communes fait appel à votre sens moral et à votre citoyenneté afin de respecter la nature et de ne plus y jeter vos ordures.

Rappel, la CCVE apporte une aide financière aux communes pour la gestion de leurs dépôts sauvages (Cf : délibération)



- ✓ Cette partie 2, a permis de présenter l'organisation générale du service public de collecte des déchets assurés par la CCVE dans le cadre de son marché et avec l'instauration de la REOMi.
- ✓ Pour de plus amples informations, il faut se reporter au Rapport d'Activité 2013 du SICTOM du Hurepoix pour la commune de Leudeville et pour la partie traitement, il faut se reporter au Rapport d'activité 2013 du SIREDOM.



3/ LES INDICATEURS FINANCIERS

Cout du service Public de collecte des déchets

Cette troisième partie a pour objectif de présenter les dépenses du service.



3.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2013

COUT DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le marché de collecte **Prix forfaitaires F** couvrant toutes les charges fixes relatives à la gestion du service par type de déchets : amortissement des camions, frais de structure et de locaux, frais d'encadrement et de secrétariat, assurances, impôts, garage, etc.

Sur 12 mois : Auvernaux – Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Champcueil - Chevannes - Cerny – Echarcon – Fontenay Le Vicomte – Itteville – La Ferte Alais – Mennecy - Nainville Les Roches – Ormoy - Saint-Vrain - Vert Le Grand Vert Le Petit - D'huison Longueville – Guigneville Sur Essonne – Orveau – Vayres Sur Essonne-- 56576 hab.

Prix forfaitaires	Tonnages	Prix forfaitaires € TTC 2013
Ordures ménagères *	10 516 T	1 330 781,73 €
Biflux	2 192 T	760 569,98 €
Verre en PàP (5 communes)	495 T	82 224,49 €
Journaux/Magazines en PAV	364 T	21 262,33 €
Déchets Végétaux	1 791 T	246 823,60 €
Encombrants	224 T	92 216,21 €
DEEE	9 T	5 121,34 €
TOTAL	15 582 T	2 538 999,67 € **

* Le forfait OM définitif intègre une éventuelle remise qui fait l'objet d'un décompte en fin d'année suivant le tonnage annuel d'ordures ménagères réellement collecté (sur la base des pesées sur le centre de traitement du SIREDOM).

** Part forfaitaire sur 1 an avec coefficient de révision des tarifs, le coût réellement payé s'élève à 2 531 808,53 €.

Le montant forfaitaire des Ordures Ménagères est fonction du volume des déchets collectés.

Dans le cadre de la REOMI, le prix forfaitaire annuel pour la collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels et assimilés : 12 750 tonnes OMR et au-delà.

Pour toute diminution de tonnage OMR : le prix OM forfaitaire varie à la baisse.



- > OU = 12 750 tonne/an → 1 161 217 €/an
- 12 050 à 12 000 tonnes/an → 1 111 021 €/an
- <11 349 tonnes/an → <1 064 121 €/an

Le 1 Janvier 2013, une nouvelle tarification adoptée fin décembre 2012 est entré en vigueur. L'augmentation de la grille des tarifs, limités à 1% pour 2013, soit un taux inférieur à l'inflation.

Cette hausse tarifaire est également inférieure à ce qu'aurait donné la seule réévaluation forfaitaire des bases de la TEOM.

Ayant collecté **10516 tonnes** d'ordures ménagères en 2013 le montant forfaitaire de cette année, a **baissé de 97 150 € HT**

COMMUNES EN SYNDICAT DE COLLECTE

LEUDEVILLE – 1 393 hab.	
PARTICIPATION TOTALE AU SICTOM DE L'HUREPOIX soit COLLECTE et TRAITEMENT DES DECHETS	Montant des dépenses 2013 (€ TTC) 138 340,22 € Soit 99,31 €/hab.

AUTRES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT 2013

Entreprises	Type de contrat	Montant € TTC 2013
SEMAER Marché public de fourniture de bacs pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, et la collecte des déchets recyclables → Marché référencé CCVE 2009-10	Marché à bons de commande	100 321.02 €
SAER Bennes pour les communes → Marché référencé CCVE 2011-01	Bons de commande	34 484.89 €
OTUS Fourniture et livraison de sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux → Marché référencé CCVE 2010-04	Marché à bons de commande (Fin : 31/07/13)	30 148.66 €
STYX Application web REOMI → Marché référencé CCVE 2012-07	Marché à procédure adaptée	23 920 €
PLASTIC OMNIUM / SULO Fourniture et maintenance du logiciel de gestion de la REOMi (2ND SEM 2012 payé en 2013) → Marché référencé CCVE 2010-08	Marché à procédure adaptée (Fin 31/12/12)	23 082.80 €
DOCAPOST Impression, mise sous pli, envoi factures TIP → Marché référencé CCVE 2013-19	Bons de commande	22 089.90 €
LA POSTE Affranchissement, factures → Marché référencé CCVE 2013-19	Bons de commande	16 367.21 €
TEMACO Fourniture PAV enterrés	Selon devis	14 903.36 €
SEMAER Fourniture et livraisons de sacs biodégradables → Marché réf CCVE 2013-02	Marché à bons de commande (Début : 01/08/13)	11 218.95 €
WILLAUME EGRET Carnets à souche, adhésif erreur tri, impression, reproduction, autocollants, véhicules de services, panneaux, camions, collectes	Selon devis	10 052.60 €
TPS Travaux PAV enterrés	Selon devis	7 645.91€

Entreprises	Type de contrat	Montant € TTC
		2013
ECOGESTE	Convention	5 501.94 €
JM PLAST Sacs plastiques à logo	Selon devis	4 962.68 €
SULO Puces → Marché référencé CCVE 2012-08	Marché à bons de commande	4 162.08 €
ESPRIT PUB Sacs erreur tri	Selon devis	3 616.70 €
Journal OFFICIEL Publicité marché	Selon devis	1 722.24 €
7URG Livraison enveloppe « Marianne » chez l'imprimeur	Selon devis	1 561.98 €
SAER Fourniture PAV d'occasion	Selon devis	1 443.43 €
AB2J DISTRIB Distribution calendrier collecte 2013	Selon devis	1 167.60 €
BRUNEAU Enveloppes erreur tri	Selon devis	1 148.16 €
UGAP Matériel secrétariat OM	Selon devis	899.55 €
Garage CARTIER Réparation véhicules de services	Selon devis	843.19 €
Imprimerie NATIONALES 40 000 enveloppes « Marianne »	Selon devis	651.10 €
AUTOVISION Contrôle technique véhicules de services	Selon devis	127 €

3.2 Les principales dépenses pour le traitement des déchets en 2013

Syndicat de traitement des déchets	Nature de la prestation	Tonnages (en tonnes)	Montant des dépenses 2013 (€ TTC)	TOTAL des dépenses 2013 (€ TTC)	Coût total du service de traitement par habitant 2013 (€ TTC/hab)
CCVE (sauf Leudeville) – 56 576 hab.					
SIREDOM	Traitement des déchets	16 590,36 T	1 867 179,05 €	2 958 619,96€	52,29 €
	Déchèterie*	14 982,54 T + 46 Extincteurs + 272 bouteilles de gaz + 157 autres bouteilles	1 091 440,91 €		

*Inclut les 2 factures de réajustement de 2013 + inclut DDM

Pour information : En 2013, le coût du service traitement des déchets hors déchèterie est de **33 €** en moyenne par habitant.

En 2012, ce coût s'élevait à **36,32 €** en moyenne.

On observe donc une baisse d'environ **9,1 %** en un an du coût du service traitement des déchets hors déchèterie par habitant.

COUT DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LEUDEVILLE

Syndicat de traitement des déchets	Nature de la prestation	Tonnages (en tonnes)	Montant des dépenses 2013 (€ TTC)	TOTAL des dépenses 2013 (€ TTC)	Coût total du service de traitement par habitant 2013 (€ TTC/hab)
LEUDEVILLE – 1 393 hab.					
SITREVA	Traitement des déchets				
	Déchèterie				

⇒ **Éléments 2013 en attente**

3.3 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives

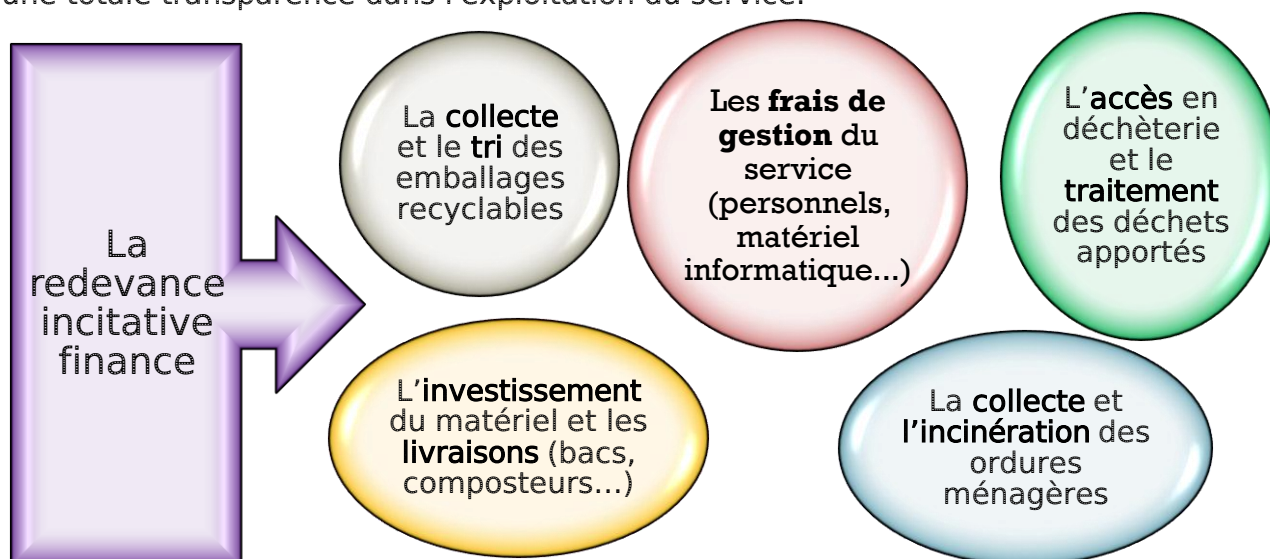
La Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2012 la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dite Incitative (REOMi). Elle se distingue de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en incitant chaque usager à devenir acteur d'une meilleure gestion de ses déchets.

Voici les principaux points qui différencient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

REOMI	TEOM
Le mode de calcul	
Selon le service rendu à l'usager	Selon la valeur foncière du local
Le redevable	
L'usager du service	Le propriétaire du local
La facturation	
Par la collectivité	Par le Trésor Public
L'incitation à la réduction des déchets	
Importante responsabilisation de l'usager	Non responsabilisant pour l'usager
La protection de l'environnement	
Effet positif lié à la diminution des déchets	Sans effet positif

Le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) appliqué les années précédentes pour les communes de la CCVE, était basé sur la valeur locative du logement (superficie et ancienneté du logement, situation géographique....). Ce montant, n'avait donc aucun lien avec la production de déchets du foyer. La REOMi elle, est calculée en répartissant directement l'exacte totalité des coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets ménagers entre tous les redevables.

La REOM a l'avantage de faire contribuer les usagers du service. De surcroît, elle engendre une totale transparence dans l'exploitation du service.



Aujourd'hui la mise en place de la redevance permet :

- ✓ De maîtriser le coût du service en réduisant le tonnage des ordures ménagères à incinérer malgré une hausse régulière des coûts de traitement.
- ✓ De réduire l'impact environnemental grâce à une diminution du tonnage à incinérer et une hausse des emballages à recycler.
- ✓ De responsabiliser l'usager sur sa production de déchets: l'usager est encouragé à modifier son comportement pour "trier plus et jeter moins".

3.4 Tarification 2013 de la REOMi

La grille des tarifs de la REOMi applicable au 1^{er} janvier 2013, a été adoptée par le Conseil Communautaire.

Les tarifs appliqués sur chaque commune sont fonction du service assuré. Selon la commune de résidence, le service assuré peut varier.

Services de collecte des déchets ménagers et assimilés,
assurés sur les communes de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

Service 1	Service 2
Auvernaux Baulne Ballancourt-sur-Essonne Cerny D'Huisson-Longueville Echarcon Fontenay-le-Vicomte Guigneville-sur-Essonne Itteville La Ferté-Alais Orveau Nainville-les-Roches Vert-le-Peti Vayres-sur-Essonne Chevannes	Champcueil Mennecy Ormoy Saint Vrain Vert le Grand
Collectes	Collectes
OM – 1 collecte/semaine BIFLUX – 1 collecte / semaine Verre : Bornes apport volontaire Papier : Biflux + bornes Déchets verts : 22 collectes /an Encombrants: sur RDV	OM – 1 collecte/semaine BIFLUX – 1 collecte / semaine Verre : Porte à Porte +Bornes Papier : Biflux + bornes Déchets verts : 22 collectes /an Encombrants: sur RDV

- Ci-joint, le tableau présentant les tarifs payés par les usagers pour l'année 2013 [part fixe + part variable]. La part variable correspond au prix de la levée.

Tarifs pour les particuliers et les administrations				
LITRAGE	PART FIXE			
	Service 1		Service 2	
	Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120	57 €	0,15 €	63 €	0,17 €
140	66 €	0,18 €	73 €	0,20 €
240	112 €	0,31 €	124 €	0,34 €
340*	160 €	0,44 €	177 €	0,48 €
360	169 €	0,46 €	188 €	0,51 €
660	310 €	0,85 €	344 €	0,94 €
770*	362 €	0,99 €	401 €	1,10 €

Tarifs pour les entreprises (professionnels)				
LITRAGE	PART FIXE			
	Service 1		Service 2	
	Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120	57 €	0,15 €	63 €	0,17 €
140	69 €	0,19 €	78 €	0,21 €
240	140 €	0,38 €	156 €	0,43 €
340*	215 €	0,59 €	239 €	0,66 €
360	254 €	0,69 €	281 €	0,77 €
660	620 €	1,70 €	688 €	1,88 €
770*	814 €	2,23 €	902 €	2,47 €

LITRAGE	PART VARIABLE = PRIX DE LA LEVEE	
	OM	BIFLUX
120	1,59 €	0,83 €
140	1,85 €	0,98 €
240	3,18 €	1,68 €
340*	4,50 €	2,36 €
360	4,77 €	2,50 €
660	8,74 €	4,60 €
770*	10,19 €	0€

LITRAGE	PART VARIABLE = PRIX DE LA LEVEE	
	OM	BIFLUX
120	1,59 €	0,83 €
140	1,94 €	1,02 €
240	3,97 €	2,09 €
340*	6,08 €	3,18 €
360	7,15 €	3,76 €
660	17,47 €	9,19 €
770*	22,93 €	0€

*Ces litrages ne sont plus distribués

- Autres tarifications identiques pour tous les usagers:

1- Tarifications des sacs

Sac(s) spécifique(s) estampillés du logo de la CCVE	Tarifs Par sac
Ordures Ménagères – 50 L	0,67 €
Ordures Ménagères – 100 L	1,33 €
Emballages/Papier – 50 L	0,35 €
Emballages/Papier – 100 L	0,71 €

2- Tarifications des RDV encombrants et DEEE

Rendez-vous pour la collecte des Encombrants	Tarifs par RDV
Habitat individuel	10,10 €
Collectif (au moins 10 logements)	101,00 €

Sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux estampillés du logo de la CCVE	Tarifs Par sac
100 L	0,81 €

3.5 Les dépenses et les recettes de fonctionnement et investissement pour l'année 2013 apparaissant sur le compte administratif de la CCVE

Extrait du compte administratif (adopté le 18 mars 2014) avec les rattachements de charges de 2013 sur l'exercice 2014.

Les tableaux des paragraphes précédents 3.1 et 3.2 sont ajustés en fonction des factures réelles.

FONCTIONNEMENT

ELEMENTS DU BILAN 2013 DES DEPENSES ET RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L 2313-1)

		DEPENSES					
		Chapitre	Article	Libellé	Montant 2012	Montant 2013	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	11	Charges à caractère général c.à.d:		2 908 136,48€	2 921 052,14€	
				<i>Autres charges</i>			
			6063	<i>Sacs biodégradables et plastiques</i>			
			611	<i>Contrats de collectes</i>			
			6156	<i>Maintenance</i>			
			6287	<i>Atténuation de produits</i>			
		12	Charges de personnel c.à.d:		173 012,21€	194 291,51€	
		65	Autres charges de gestion courante (inclus charges SIREDOM)		3 262 400,47€	3 427 835,92€	
		66	Charges financières		4 291,76€	455,37€	
		Total dépenses réelles			6 347 840,92€	6 789 551,12€	
		Dépenses d'ordre			129 476,92€	136 572,79€	
		TOTAL GENERAL			6 477 317,84€	6 926 123,91€	
				RECETTES			
		Chapitre	Article	Libellé	Montant 2012	Montant 2013	
FONCTIONNEMENT	RECETTES	13	Atténuation de charges		2 050,14€	8 525,73€	
		70	Autres recettes de fonctionnement		1 082,32€	2 672,39€	
		74	Dotations et participations perçues		500 000€	375 000€	
		75	Autres produits de la gestion courante		6 596 950,97€	6 105 190,68€	
				<i>REOMI</i>			
				<i>Recettes de valorisation (Eco-emballage et Eco-Folio)</i>			
				<i>Réajustements SIREDOM</i>			
				<i>Remboursement locations de bennes</i>			
				<i>Subvention d'équilibre</i>			
		Total recettes réelles			7 100 083,43€	6 725 698,94€	
Recettes d'ordre			0€	3 010,07€			
TOTAL GENERAL			7 100 083,43€	6 728 709,01€			

INVESTISSEMENT

ELEMENTS DU BILAN 2013 DES DEPENSES ET RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT

COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L 2313-1)

		DEPENSES				
		Chapitre	Article	Libellé	Montant 2012	Montant 2013
INVESTISSEMENT	DEPENSES	16	Dette		9 737,69 €	9 737,69 €
			1641	Emprunts en euros	9 737,69 €	9 737,69 €
		20	Logiciels		4 131,07 €	24 370€
		21	Acquisitions		197 906,6€	132 906,04€
		Total dépenses réelles			211 775,36€	167 013,73€
		Dépenses d'ordre			0 €	3 010,07€
		TOTAL GENERAL			211 775,36€	170 023,80€
		RECETTES				
		Chapitre	Article	Libellé	Montant 2012	Montant 2013
INVESTISSEMENT	RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves		16 593,89€	85 751,65€
		106	Réserves		0€	57 327,39€
		21	Immobilisations corporelles		524,16€	0€
		40	Ecritures d'ordres		129 476,92€	136 572,79€
		Total recettes réelles			17 118,05€	85 751,65€
		Dépenses d'ordre			129 476,92€	136 572,79€
		TOTAL GENERAL			146 594,97€*	222 324,44€

4 / LES MESURES DE PREVENTION

Mesures de Prévention

Cette quatrième partie a pour objectif de présenter les mesures prises pour prévenir la production des déchets des ménages, sensibiliser et informer les habitants.



4.1 Communication Préventive

- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE - En Janvier 2013 :

N° 26 - janvier 2013

Val d'ESSONNE

Auvernoux • Ballancourt-sur-Essonne • Baulne • Cerny
 Champcuël • Chevannes • D'Huisson-Longueville • Echarçon
 Fontenay-le-Vicomte • Guigneville-sur-Essonne • Itzeville
 La Ferté-Alais • Leudeville • Menecy • Nainville-les-Roches
 Ormeau • Orveau • Saint-Vrain • Vayres-sur-Essonne
 Vert-le-Grand • Vert-le-Petit

infos

Environnement

Réduction et tri sont les deux mamelles... ...d'une bonne gestion des déchets !

Du 1er janvier au 30 juin
vous avez produit 1 298, 24
tonnes de déchets en moins.
Ce succès est le vôtre !

Val
d'ESSONNE
Communauté de Communes
Eco-responsable

Les meilleurs déchets sont ceux que l'on n'a pas produits... Cet adage désormais bien connu, commence à prendre son sens en Val d'Essonne. Et c'est d'abord et avant tout grâce à chacune et chacun d'entre-vous. En effet, vous êtes de plus en plus nombreux à prendre en compte l'emballage des produits avant de les acheter, à composter, à acheter uniquement les quantités dont vous avez vraiment besoin. Bref, autant de petits gestes quotidiens simples qui à l'échelle du territoire se traduisent par une baisse des déchets traités.

Depuis la mise en oeuvre de la REOMi, cette tendance s'est accentuée. Tous déchets confondus, et tous modes d'élimination confondus également (collecte en porte à porte, apport en déchèterie ou en point d'apport volontaire), **la production de déchets a diminué de près de 1 300 tonnes pour les seuls 6 premiers mois de 2012, par rapport à la même période en 2011.**

Un beau succès dont vous êtes les principaux auteurs puisque vous avez joué le jeu ! L'environnement en sera le premier bénéficiaire, mais vous aussi sur le montant de votre facture. Pour autant, il ne faut pas relâcher nos efforts, mais au contraire les accentuer pour le bien être de tous.

La Gazette des Communes, magazine destiné aux professionnels des collectivités locales, s'est intéressée à l'expérience innovante en Ile-de-France de la CCVE, dans son numéro du 3 décembre 2012.

PRATIQUES LOCALES

CC du Val d'Essonne (Essonne) - 28 communes - 50 700 hab.

Convaincre de l'équité de la redevance

produit moins de déchets pour alléger sa facture ? C'est la preuve de la redevance forfaitaire, plus en place sur le territoire de l'intercommunalité en début 2012. A l'issue de la mise en place...

La redevance forfaitaire : Elle est fixée par le conseil communautaire de la CCVE. Elle est destinée à couvrir les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Elle est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune et du nombre de logements. Elle est répartie sur tous les habitants de la commune, qu'ils soient ou non propriétaires de logements. Elle est destinée à couvrir les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Elle est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune et du nombre de logements. Elle est répartie sur tous les habitants de la commune, qu'ils soient ou non propriétaires de logements.

L'usage réajusté du signal peage : Le signal peage est un dispositif qui permet de réguler le trafic dans les zones à fort trafic. Il est composé d'un panneau de signalisation qui indique aux conducteurs de ralentir ou d'arrêter leur véhicule en fonction de la situation de la route. Le signal peage est utilisé pour réguler le trafic dans les zones à fort trafic. Il est composé d'un panneau de signalisation qui indique aux conducteurs de ralentir ou d'arrêter leur véhicule en fonction de la situation de la route.

Ces résultats encourageants, doivent vous motiver à continuer dans le même sens et certainement pas à relâcher les bonnes habitudes qui sont en train d'être prises.

Ils ne doivent pas non plus masquer un phénomène préoccupant : nous avons fait moins bien en termes de qualité de tri en 2012 qu'en 2011...

17
Val d'ESSONNE infos n°26 - janvier 2013

Trier pour l'environnement, trier pour son porte-monnaie...



Trier, c'est d'abord respecter l'environnement. Trier permet en effet de réduire considérablement les déchets ultimes, ceux qui ne peuvent plus subir aucun traitement. Trier, c'est aussi favoriser le recyclage des déchets. Et lorsque les déchets sont recyclés, ils sont utilisés pour produire des biens de consommation. Ce sont donc autant de matières premières naturelles qui sont économisées. Mais bien recycler, impose que les déchets qui vont être traités à l'Ecosite de Vert-le-Grand arrivent bien "pré"- triés par les habitants. En tous cas, assez bien "pré"- triés pour que les chaînes mécaniques de tri soient efficaces. La quantité de déchets triés augmentent régulièrement par rapport aux ordures ménagères. C'est une excellente chose. Par contre, en 2012, la qualité du tri a nettement régressé par rapport à 2011...

Année 2011		Moyenne des communes de la CCVE	Moyenne des communes du SIREDOM*
Moyenne	% emballages	50,42%	40,79%
	% papier	32,64%	38,89%
	% refus	16,94%	20,32%
Année 2012		Moyenne des communes de la CCVE	Moyenne des communes du SIREDOM*
Moyenne	% emballages	46,01%	45,04%
	% papier	31,47%	37,47%
	% refus	22,52%	17,49%

Ces chiffres montrent bien que le pourcentage de déchets refusés, car ils ont été mal triés par des habitants, augmente très sensiblement entre 2011 et 2012 en Val d'Essonne. Cela signifie que la qualité de notre tri a diminué. Pourtant, dans le même temps, la tendance est inverse si l'on observe le phénomène à l'échelle des 129 communes dont les déchets sont traités par le SIREDOM. Les conséquences environnementales ne sont évidemment pas neutres.

* Le SIREDOM assure le traitement des déchets de près de 740 000 essonnien dont les habitants du Val d'Essonne

Et les conséquences financières non plus... Lorsque le camion qui a collecté vos bacs Biflux (emballages/papiers) arrive au centre de tri, son contenu est pesé. Les déchets vont passer par les chaînes de tri. Si le "pré"-tri a été bien fait par les usagers, la CCVE perçoit pour les tonnages de toute la benne une subvention versée par Eco-Emballages. La subvention entre dans les recettes du budget Ordures Ménagères.

C'est autant qui ne sera pas facturé à travers la redevance. Si la benne compte trop d'erreurs de tri, elle est dite "refusée" et la subvention ne sera pas versée. Elle n'entrera donc pas dans les recettes du budget Ordures Ménagères et c'est autant qui devra être financé à travers la REOMi. Trier le mieux possible, c'est donc bon pour l'environnement et le porte monnaie...



Environnement

Quelques idées reçues à combattre en matière de tri sélectif :

Un bon tri sélectif repose beaucoup sur le fait que chacun choisisse quasi instinctivement le bon bac lorsqu'il jette ses déchets. Tout est donc question d'habitude, et de bonnes habitudes. Pour ce qui concerne les canettes et autres boîtes de conserve, le pli est pris de les jeter dans le bac biflux (papiers/emballages). Mais pour ce qui concerne les plastiques et les emballages alimentaires, la marge de progression est forte en termes de qualité de tri. C'est dans ces domaines que sévit la source principale des erreurs de tri. Il faut reconnaître que les matières plastiques sont très nombreuses dans les emballages auxquels nous sommes confrontés. Mais **plastique ne veut pas dire recyclable ! Et il n'y a pas "le plastique", mais une multitude de plastiques différents** qui ne seront pas valorisés de la même façon. Pour ce qui concerne les plastiques à mettre dans le bac biflux, seuls sont autorisés les bouteilles, flacons, et bidons plastiques comme indiqué dans le Guide du Tri. Quelques repères en image...



Pot de yaourt



Sac plastique



Film plastique



Barquettes alimentaires



Cagette




Vous avez un doute sur le bac à utiliser ?

- Consultez le Guide du Tri (si vous ne l'avez plus, il est consultable sur le site environnement de la CCVE > Gérer ses déchets > documents à télécharger. Il peut aussi être envoyé chez vous sur simple demande).
- Utilisez le logiciel EcoGeste sur le site environnement de CCVE : www.valdessonne-environnement.com
- Contactez notre ambassadrice du tri :
01 64 93 21 20 puis tapez 1
- En cas de doute et en dernier ressort, jetez vos déchets dans le bac OM.

Réseau des déchèteries du SIREDOM, à chacun sa carte

Tous les habitants et toutes les entreprises ont accès à l'ensemble des déchèteries que le SIREDOM gère en Essonne. Tout le monde a droit à cet accès, mais à chacun sa carte :

 **La carte verte** permet aux particuliers d'accéder aux déchèteries sans facturation supplémentaire. La carte verte est délivrée en Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. La carte verte donne le droit à une utilisation domestique et non professionnelle des déchèteries. A partir du 1er janvier 2013, le règlement des déchèteries du SIREDOM, consultable sur le site internet du SIREDOM au lien suivant : <http://www.siredom.com/> rubrique réseau déchèterie, disposera que les dépôts des particuliers sont limités à 10 tonnes par foyer et par an. Au-delà, il serait considéré qu'il ne s'agit plus d'une utilisation domestique des déchèteries et les dépôts pourront être facturés. En cas de perte de

vos cartes, ou si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler auprès de votre Mairie !..



La carte jaune est à retirer pour :

- les entreprises artisanales à la Chambre des Métiers de l'Essonne (☎ 01.69.47.54.28.)
- les entreprises commerciales industrielles à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (☎ 01.60.79.91.90.)
- les entreprises agricoles à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France (☎ 01.39.23.42.40.)

Les tonnages de déchets déposés en déchèterie par les professionnels ne sont pas limités. Ils sont facturés au détenteur de la carte professionnelle au tarif en vigueur dans le règlement du SIREDOM.

La seconde facture 2012 REOMi est en cours d'acheminement




En juin dernier, vous avez reçu la facture de la REOMi N°1 pour la période du 1er janvier 2012 au 30 avril 2012 soit 4 mois.

La facture de la REOMi N°2 pour la **période du 1er mai 2012 au 31 décembre 2012, soit 8 mois**, est en cours d'acheminement. Toutes les factures doivent être expédiées durant la seconde quinzaine du mois de janvier.

Les services facturés sont ceux qui ont été rendus aux usagers en 2012. Les tarifs qui s'appliquent sont donc ceux de 2012, les mêmes tarifs qui ont été appliqués pour votre première facture.

RAPPEL IMPORTANT :

Si vous payez par chèque ou RIB, l'**ORIGINAL** du **TIP** (Titre Interbancaire de Paiement) doit **OBLIGATOIREMENT** être joint à votre règlement.

 Grâce au nouveau logiciel de facturation de la CCVE, au nouveau site pour les usagers et au site "TIPI" **A partir de janvier 2013, vous pourrez payer vos factures par Internet !**

N° 26 - janvier 2013

Val d'ESSONNE



Auvernaux • Ballancourt-sur-Essonne • Baulne • Cerny
 Champcueil • Chevannes • D'Huisson-Longueville • Echarcon
 Fontenay-le-Vicomte • Guigneville-sur-Essonne • Itzeville
 La Ferté-Alais • Leudeville • Mennecy • Nainville-les-Roches
 Ormoy • Orveau • Saint-Vrain • Vayres-sur-Essonne
 Vert-le-Grand • Vert-le-Petit

infos

Environnement

Gestion des déchets : les nouveautés 2013



Comme chaque année, la CCVE a édité des calendriers de collecte pour chaque commune. Ils ont été distribués fin décembre 2012. Aucune modification importante dans l'organisation des collectes n'est intervenue. Votre calendrier vous rappellera simplement les dates précises, pour chaque type de collecte. Si vous n'aviez pas reçu votre calendrier, ou si vous l'aviez égaré, vous pouvez le consulter ou le télécharger librement sur notre site internet. Il est également à votre disposition dans votre mairie ou à la CCVE. A noter : il n'y a aucun jour férié pour la collecte des déchets (1er janvier, 1er mai, 11 novembre, 25 décembre les collectes prévues ont bien lieu).

En 2013, le site de gestion de vos déchets évolue pour vous permettre de payer vos factures en ligne

Payer en ligne, c'est sûr, facile et rapide :
 Cette possibilité nous a été demandée par beaucoup d'usagers. Ce sera donc possible dès début 2013. Afin de permettre aisément cette évolution technique, grâce à un nouveau site de gestion des déchets. Adieu donc mesdéchets.com. Pour contrôler vos factures de Redevance vous devrez désormais vous connecter à l'adresse suivante :

<https://ccve.webusager.fr>

Pour les régler par internet, il vous suffira de vous référer à la procédure décrite en annexe de vos factures et que vous pourrez retrouver sur notre site internet : www.valdessionne-environnement.com

Qui dit payer ses factures, dit tarifs 2013 :
 Comme nous vous l'avions annoncé en 2012, le financement du service de collecte et de traitement des Ordures Ménagères par le budget général diminuera en 2013. Il faut également prendre en

compte l'évolution des coûts facturés à la CCVE par les prestataires. Malgré cela, et grâce aux bons résultats de la REOMi rappelés page 17, les tarifs 2013 n'augmenteront que de 1% par rapport à 2012, soit moins que l'inflation sur les 12 derniers mois. Ceux qui prédisaient une augmentation fararaineuse pour 2013 en sont donc pour leurs frais... C'est tant mieux pour tous, mais en 2014 la participation du budget général de la CCVE diminuera encore. Il faut donc poursuivre nos efforts dans la réduction des déchets ! En 2013, il y aura également deux factures. **Chacune portera sur 6 mois de service rendu.** A noter également que le 11 décembre dernier, les élus communautaires ont décidé d'ouvrir la possibilité aux familles de 5 personnes qui en feraient expressément la demande d'être dotées de bacs de 120 litres. La modification de la dotation en bacs, hormis dans le cas d'un aménagement, fait l'objet d'une facturation forfaitaire de frais de gestion de 15 €.

Les bons comptes font les bons amis ! Pour éviter des problèmes, que je sois usager locataire ou propriétaire, je préviens la CCVE lorsque je déménage. Cela m'évitera des complications et de risquer de payer pour le locataire ou propriétaire arrivé dans mon ancien logement...



- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE – En Mai 2013 :



Val d'ESSONNE **infos**

Déchets ménagers

Chrystelle, la dame qui “murmure à l’oreille” des poubelles...

Mais qui fouille dans nos poubelles jaunes ? Effectivement, bon nombre de personnes se posent la question en voyant une dame “fouiller” dans les poubelles jaunes du Val d'Essonne. C'est notre nouvelle ambassadrice du tri, qui a pour mission d'augmenter le taux de tri, et d'améliorer la qualité du tri qui est très loin d'être satisfaisant en Val d'Essonne, aujourd'hui.

Une de ses nombreuses missions, est donc la vérification des bacs jaunes présentés sur le trottoir avant le passage du camion de collecte. Dès qu'une erreur s'est glissée dans le bac de recyclage, elle est séparée, et placée dans un sac signalant “Erreur de tri”. Celui-ci est attaché à la poubelle. Ceci pour vous permettre d'identifier les erreurs que vous auriez commises, le plus souvent de bonne foi et sans le savoir. Ensuite, une lettre d'information est déposée dans la boîte aux lettres pour rappeler les consignes de tri avec un peu plus de détails.

Etant donné que notre ambassadrice, vérifie les bacs avant le passage de la benne, si vous trouvez ce petit

sac accroché, **surtout, ne rentrez pas votre bac, il sera collecté normalement par les équipes de collecte. Cette mesure se veut purement pédagogique et préventive pour vous aider à ne plus commettre la même erreur de tri.**

Toutefois, si les erreurs sont vraiment **trop nombreuses, le bac est refusé à la collecte. Un autocollant est collé sur le couvercle** en indiquant les déchets qui ne sont pas recyclables. De plus, les coordonnées téléphoniques sont indiquées afin que vous puissiez contacter le service. Ces bacs sont refusés car sinon, c'est le camion de collecte **entier** qui sera refusé au centre de tri de Vert le Grand. Les déchets recyclables doivent en effet être suffisamment bien “pré-triés” avant d'être retriés sur des tapis roulants et traités selon chaque filière de recyclage. S'il y a trop de déchets non conformes dans la benne, tous les déchets sont considérés comme des ordures ménagères et incinérés, avec un coût supplémentaire de traitement facturé pour nos déchets !

Une poubelle s'est récemment confiée à Chrystelle...



J'ai une indigestion de plastiques !

Des plastiques, il y en a des tas de sortes différentes. Et je ne peux pas toutes les digérer ! Par exemple toutes les barquettes d'emballage sont insupportables pour moi. S'il vous plaît, mettez-les chez ma voisine OM qui a un estomac en béton ! Moi j'adore le papier, les boîtes de conserve ou les canettes. J'aime bien aussi les plastiques, mais **uniquement 3 sortes d'entre-eux**. Pour savoir ce que j'aime, c'est **Bien Banal Finalement**. Donnez-moi uniquement mes plastiques favoris. C'est le **Bon Barrage Fatal** à tout risque de refus de collecte et le meilleur moyen de **Bichonner les Bennes sans Faillir**.

Moi, les seuls plastiques que je digère sont les Bouteilles Bidons et Flacons !



Déchets ménagers

Le meilleur moyen de bien trier, c'est encore d'apprendre...



15 janvier 2013 : Photo de famille à la Maison de retraite Hautefeuille à Saint-Vrain à l'issue d'une formation au tri sélectif

Chrystelle ne fait pas qu'écouter les poubelles se plaindre de leurs problèmes de digestion... Elle intervient régulièrement auprès de différents publics pour les sensibiliser au tri sélectif et à la réduction des déchets. Particuliers, gardiens ou syndic d'immeubles, mairies, maisons de retraite, écoles, centres de loisirs, entreprises, rien ne lui fait peur car elle peut sans difficulté adapter son discours aux besoins de son auditoire.

Ainsi, la maison de retraite Hautefeuille de Saint-Vrain a sollicité la CCVE pour assurer une formation de son personnel sur le tri sélectif, son organisation, et pour avoir les bons gestes.

Le 15 janvier 2013, 12 agents de l'établissement ont pu prendre conscience de l'importance d'effectuer le tri aussi bien au travail qu'à la maison.

Le 27 mars dernier, les enfants du Centre de Loisirs maternel de La Ferté-Alais ont fait la connaissance de Chrystelle. A travers un conte et des jeux pédagogiques les enfants ont pu apprendre les différentes matières des déchets que nous pouvons jeter et la bonne poubelle à choisir. Et tout cela en s'amusant. Depuis la belle réussite de cette animation, de nouvelles séances sur le gaspillage sont en cours de préparation.

Dans un registre tout autre, Chrystelle a réalisé récemment une formation pour les agents qui collectent vos poubelles. Un peu plus technique cette fois...

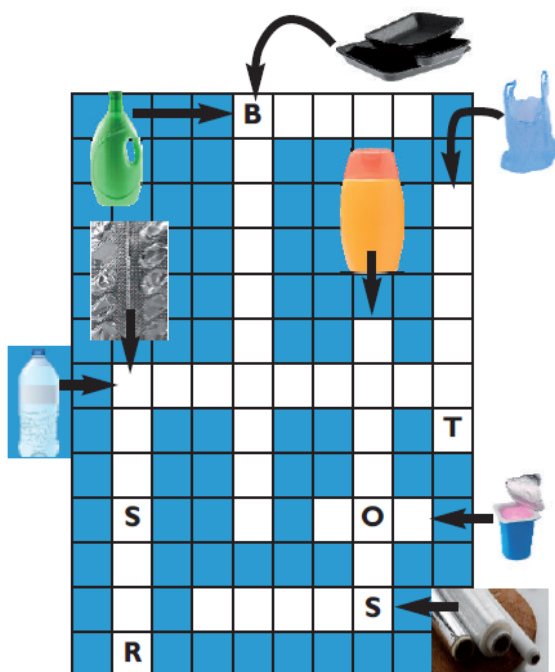
Si vous souhaitez bénéficier d'une intervention de notre Ambassadrice du tri, comme eux, n'hésitez pas ! Contactez-la afin de discuter de votre projet...

Chrystelle LEBRUN

☎ 01.64.93.21.20.

☎ 06.77.18.97.23.

✉ clebrun@ccvalessonne.com



**Je joue, je trie...
J'y gagne !...**

**Le mot fléché des déchets plastiques...
Complétez la grille et retrouvez la solution page 22...**

Et surtout la poubelle dans laquelle il convient de déposer chacun de ces déchets !

Un contrôle d'accès innovant aux déchèteries du SIREDOM



Le SIREDOM innove avec la mise en place d'un nouveau système de gestion de contrôle d'accès à ses déchèteries. L'objectif du SIREDOM est d'améliorer le service pour tous.

Afin d'optimiser l'accueil des particuliers et professionnels, le SIREDOM va donc mettre en place un nouveau système d'accès informatisé aux déchèteries. " Dans un contexte de forte augmentation des flux et des visites en déchèteries, le SIREDOM a réfléchi à de nouvelles modalités d'accès", explique Marianne Jacquet, Responsable du service déchèteries et apport volontaire au SIREDOM. "Le nouveau dispositif technique Moderis mis en oeuvre par le SIREDOM est mieux adapté au fonctionnement des déchèteries. Il facilite leur gestion en contrôlant l'accès de façon plus efficace et assure une meilleure traçabilité des dépôts tout en sécurisant la facturation des producteurs de déchets d'activités économiques. En libérant aussi les gardiens en termes de contrôle d'accès, le nouveau système renforce leur rôle de conseil et d'aide aux usagers ", conclut Marianne Jacquet.

De nouveaux badges vont donc être mis en circulation par le SIREDOM pour accéder aux déchèteries.



Pour le Val d'Essonne, l'opération doit se dérouler **durant le second semestre 2013**. Ces nouveaux badges seront à retirer auprès de votre Mairie.

Au préalable, le SIREDOM organisera une large campagne d'information.

Inutile donc de vous précipiter dès demain dans votre Mairie !... Attendez de recevoir, durant l'été, le flyer du SIREDOM vous informant de la disponibilité des nouveaux badges. Il est d'autant plus inutile de vous précipiter que **vous aurez jusqu'au 31 décembre 2013 pour procéder à l'échange de badge.** A compter du 1er janvier 2014, les badges actuellement en service ne vous permettront plus d'accéder aux déchèteries du SIREDOM.

Dans un premier temps, le nouveau badge limitera les apports des particuliers à 10 tonnes par an tous déchets confondus. Il devrait aussi lutter plus efficacement contre les fraudes trop souvent constatées.



Pour les entreprises, l'échange de badge devra être effectué auprès de leurs Chambres consulaires.

- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE – En Septembre 2013 :



Réduisons, trions, gérons nos déchets

Le "Webusager" : Un outil facile et pratique pour mieux gérer ses déchets ménagers

Vous venez de recevoir, ou allez prochainement recevoir, votre facture de collecte et de traitement de vos déchets ménagers pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Pour éviter tout souci, n'oubliez pas de la régler dans les délais indiqués sur la facture. Pour ce faire, 4 moyens de paiements sont à votre disposition : par Internet, par T.I.P., par chèque ou en espèces. Toutes les modalités de paiement sont expliquées dans un document joint à votre facture. Mais peut-être avez-vous égaré votre facture et vous aimeriez pouvoir éditer vous-même un duplicata. Ou vous aimeriez contrôler avec précision les levées qui vous sont facturées. Ou encore vous souhaiteriez vérifier que les bacs pris en compte dans votre redevance sont bien ceux mis à votre disposition. C'est bien légitime et très simple ! Afin de vous permettre de répondre à tous ces besoins, la CCVE met à votre disposition un site Internet sécurisé avec un compte qui vous est personnel : <https://ccve.webusager.fr>



Que vous soyez un particulier ou un professionnel, l'inscription au Webusager est très simple.

Il vous suffit de prendre vos références usager indiquées sur votre facture pour créer votre compte personnel. Afin de vous aider, vous pouvez retrouver la procédure d'inscription sur la page d'accueil de notre site environnement :

www.valdessionne-environnement.com

Une fois votre compte créé vous pourrez :

- Télécharger et imprimer vos factures,
- Vérifier les numéros des puces des bacs mis à votre disposition,
- Contrôler vos levées facturées.

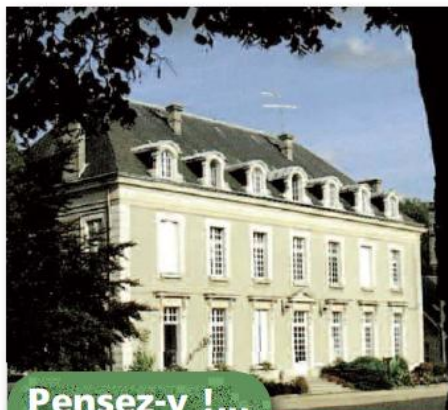
Rappel important du SIREDOM, gestionnaire des déchèteries



Dans un contexte de forte augmentation des flux et des visites en déchèteries, le SIREDOM a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'accès à ses équipements. Le nouveau dispositif technique Moderis mis en œuvre par le SIREDOM est mieux adapté au fonctionnement des déchèteries. Il facilite leur gestion en contrôlant l'accès de façon plus efficace et assure une meilleure traçabilité des dépôts tout en sécurisant la facturation des producteurs de déchets d'activités économiques. En libérant aussi les gardiens en termes de contrôle d'accès, le nouveau système renforcera leur rôle de conseil et d'aide aux usagers. Cette évolution technique impose au SIREDOM la mise en circulation de nouvelles cartes d'accès aux déchèteries. Concrètement :

- ➔ Pour les habitants du Val d'Essonne, les nouveaux badges sont à retirer auprès de votre Mairie. Votre nouveau badge ne sera actif qu'environ deux heures après son retrait en Mairie.
- ➔ Vous pouvez obtenir votre badge dans votre Mairie **jusqu'au 31/12/2013 sur présentation d'un justificatif de domicile, de votre pièce d'identité et de votre ancienne carte d'accès.**
- ➔ Attention : à compter du 1^{er} janvier 2014, les badges actuellement en service ne vous permettront plus d'accéder aux déchèteries du SIREDOM.
- ➔ Pour les entreprises, l'échange de badge devra être effectué auprès de leurs Chambres consulaires.

A l'institut Léopold Bellan, trier c'est progresser !



Pensez-y !...

Vous souhaitez organiser une sensibilisation au tri pour un groupe d'enfants, de jeunes, d'adultes, de professionnels...

N'hésitez pas à contacter l'Ambassadrice du Tri de la CCVE :

Chrystelle LEBRUN

☎ 01.64.93.21.20.

☎ 06.77.18.97.23.

✉ clebrun@ccvalessonne.com

L'institut Médico-professionnel Léopold Bellan à Vayres-sur-Essonne reçoit 79 adolescents confrontés à des difficultés intellectuelles ou psychologiques. L'équipe d'accueil se compose d'éducateurs et moniteurs spécialisés, de professeurs d'écoles et de personnels médicaux.

Malgré l'investissement du personnel pour essayer de respecter les consignes de tri, certaines poubelles jaunes ont été refusées lors des collectes à plusieurs reprises.

Notre ambassadrice du tri a pris contact avec l'institut pour proposer une formation, en deux parties, sur le tri des déchets sur l'ensemble du site.

La première action s'est déroulée le 1^{er} juin dernier.

Son objectif a été de former l'ensemble du personnel afin qu'ils puissent répondre aux questions des adolescents. Une seconde animation est prévue prochainement, cette fois destinée aux adolescents qui vivent la semaine sur le site.



Les bons conseils de Chrystelle...

Le pot en plastique... C'est pas fantastique !

Le temps estival, quasi inespéré après le printemps que nous avons connu, a motivé nos jardiniers à repiquer fleurs, plans de tomates ou autres courgettes. Autant de végétaux qui se sont arrachés en jardinerie, mais qui sont le plus souvent vendus en godets en plastique. Et ces fameux godets ne se recyclent pas. Lors de vérification des poubelles jaunes, notre Ambassadrice du tri en a trouvé régulièrement dans les poubelles Biflux. C'est une erreur de tri : les godets du jardinier, c'est dans la poubelle OM !



Réduisons, trions, gérons nos déchets

Collège Le Saussay à Ballancourt : A fond pour la réduction des déchets !



Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le Conseil général de l'Essonne a décidé d'expérimenter, dans certains collèges, des actions de réduction de leurs biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires).

Un collège génère en moyenne 16 tonnes par an de biodéchets dont une grande majorité provient du gaspillage alimentaire issu des cantines.

L'expérimentation aura pour objectif de diminuer ce gisement en luttant contre le gaspillage alimentaire et en installant des composteurs au sein des collèges.

Une initiative qui peut donc s'avérer très payante en Val d'Essonne, du fait de la REOMi. Pour une part pour cette raison, mais aussi parce que l'équipe éducative est déjà très impliquée sur cette question, le collège de Ballancourt a été sélectionné comme site d'expérimentation.

Une première réunion d'information a eu lieu avec tous les acteurs concernés par l'opération (le Principal, les Agents de cantine, l'Agent maintenance, la Gestionnaire, un Conseiller municipal, des Parents

d'Elèves, et l'Ambassadrice du tri de la CCVE).

Le 4 juin dernier, un diagnostic a été effectué. Une caractérisation des restes de repas a été faite. Les restes des plateaux des élèves ont donc été séparés en fonction de leurs catégories entrées, viandes, légumes ou desserts.

Chacun de ces éléments du repas a ensuite été pesé au moment du débarrasage.

Notre Ambassadrice du tri avait pour mission de comptabiliser les restes de repas non consommés par les élèves.

En fonction des résultats de ce diagnostic, le Conseil Général proposera des pistes d'actions en collaboration avec l'établissement. Un planning de mise en œuvre du plan d'actions sera alors défini.

Si l'installation de composteurs, sur le site, est déjà acquise, d'autres actions pour moins gaspiller et réduire les déchets seront donc engagées, et feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi réguliers.

Et vous ?... Plutôt lavables, ou plutôt jetables ?

Aujourd'hui, les couches lavables deviennent "très tendance". Leur nouveau look en fait craquer plus d'une. Des parents s'enthousiasment, les jugeant plus écologiques et économiques. Alors que choisir, couches lavables ou bien des couches jetables ? C'est à vous de décider ! Mais afin de vous donner un éclairage, nous avons recueilli le témoignage de Florence PAPIN, une jeune maman totalement convaincue et qui vous explique ses premiers pas, ses difficultés, mais aussi ses motivations et ses conseils.



Comment avez-vous découvert les couches lavables ?

Lors de ma première grossesse, une de mes tantes m'a emmenée dans un magasin spécialisé dans les couches lavables à Paris. J'ai tout de suite été séduite.

Quelle a été votre principale motivation au départ ?

Ma première motivation est écologique. Les couches lavables produisent moins de 10 kg de déchets sur une période de 2 ans et demi par rapport aux couches jetables qui génèrent 1 tonne de déchets sur la même période. Les matières sont saines et naturelles (pas de produits chimiques, de déodorant ou de gel absorbant). Je pense que c'est mieux pour mon bébé.

Et il y a bien sûr l'aspect économique. Il faut compter 800 € maximum sur une période de 2 ans et demi. Ce budget comprend un pack de 25 couches lavables, des rouleaux de voile de protection, la lessive, l'électricité et l'eau. On évalue en moyenne à 1500 € le budget "couches jetables" pour la même période. Je n'ai pas hésité...

Avez-vous rencontrés des obstacles ?

Bien sûr. Aucun système n'est jamais totalement sans

présenter des petits soucis. Mais j'ai toujours trouvé des solutions aux problèmes. J'ai rencontré à plusieurs reprises, des fuites constantes, ou bien des problèmes d'irritations. J'étais découragée et j'ai même failli arrêter complètement. Mais une conseillère a été à mon écoute et m'a aidé à régler les difficultés. D'ailleurs, je serais moi-même heureuse de conseiller des futures utilisatrices, en partageant différentes astuces pour vivre au mieux l'expérience.

Quels conseils donneriez-vous à une jeune maman qui voudrait se lancer ?

Tout d'abord, de prendre contact avec quelqu'un qui a déjà expérimenté les couches lavables. Un petit apprentissage pour connaître toutes les ficelles lui fera gagner en temps et en réussite. Ensuite, de prendre le temps de tester plusieurs modèles avant de s'équiper totalement. Il existe des packs test qui comprennent plusieurs exemplaires selon le type de matière et la taille de l'enfant. C'est important que le modèle de couche lavable soit bien adapté à la morphologie du bébé.

Comment ça marche ?

Visuellement, elles ressemblent beaucoup à des couches jetables sauf qu'il faut ajouter un voile de protection. Ce voile est en cellulose, 100 % biodégradable et permet de recueillir les besoins de l'enfant. Il se jette dans les toilettes, ensuite, la couche est lavée. C'est tout simple.

Comment s'en procurer ?

Vous pouvez vous en procurer soit par Internet ou bien vous déplacer dans des magasins spécialisés. Un réseau de conseillères à domicile vient également d'être mis en place. Je déconseille l'achat sur Internet avant d'avoir trouvé et testé le modèle le mieux adapté pour son enfant, selon son âge et son gabarit. C'est primordial.

Réduisons, trions, gérons nos déchets

Je souhaiterais essayer, mais comment faire ?

Il est possible de louer des couches pour tester. Ou bien, de constituer des packs tests. Il faut compter entre 109 € et 150 € selon la taille de l'enfant en sachant que certaines couches sont évolutives.

Ma nourrice refuse d'utiliser les couches lavables, comment faire ?

Il faut rassurer la nourrice, ce n'est pas à elle de laver les couches. Il suffit seulement, de jeter le voile de protection aux toilettes et de déposer les couches usagées dans un sac imperméable qui sera redonné en fin de journée aux parents pour le lavage. De plus en plus de nourrices jouent le jeu, d'autant plus que depuis l'instauration de la REOMi, les couches lavables sont plus intéressantes : ça fait bien moins de déchets que les jetables qui encombrant sa poubelle.

Pendant les vacances, comment faire ?

Il n'est pas interdit d'utiliser des couches jetables ! Il m'arrive d'y avoir recours lorsque le lavage n'est pas possible. Sinon, certains modèles de couches peu

volumineux et séchant vite, s'emmènent parfaitement dans les valises !

Doit-on utiliser une lessive spécifique pour les couches lavables ?

Les lessives liquides ont tendance à faire diminuer la capacité d'absorption, des couches lavables. Je conseille de privilégier une lessive en poudre pauvre en glycérine.

Y-a-t-il des odeurs ?

Pas plus qu'avec des couches jetables. Pour recueillir les selles, le voile de protection, inséré dans la couche, est jeté dans les toilettes (puisque'il est biodégradable), et la couche se lave en machine. Si le besoin est seulement liquide alors, le voile peut être mis en machine avec la couche et votre linge.

Pendant la nuit, il y-a-t-il des fuites ?

Il existe des couches lavables, spéciales nuit, qui peuvent absorber jusqu'à 12 heures d'autonomie, sans aucune fuite d'après mon expérience.



Pour aller plus loin...

Florence PAPIN se propose d'animer bénévolement, en lien avec la CCVE, une réunion d'information et d'échange sur ce sujet. Si vous êtes intéressé(e), nous vous invitons à nous le faire savoir en nous contactant au ☎ 01.64.93.78.34.

Si vous êtes suffisamment de Mamans et Papas... volontaires, nous organiserons une rencontre dont nous vous tiendrons informés.

Si vous souhaitez contacter directement Florence PAPIN pour une question précise, vous pouvez lui adresser un courriel à l'adresse : papinflorence@hotmail.fr

4.2 Calendriers de collecte

Comme chaque année, a été élaboré un calendrier de collecte pour chaque commune.

Ce dernier regroupe l'ensemble des informations pour les différents types de collecte pour l'année.

Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Calendrier de collecte 2013

Les ordures ménagères **Jeudi matin**

Les emballages, les papiers, les journaux, les magazines **Jeudi matin**

La verre : on points d'apport volontaire

Les déchets végétaux : selon calendrier

Quantité limitée à 15 unités (hors 1 kgp CCVE et Agri-Récolte à condition gr/y et au moins 1 sac à legs)

Les encombrants : **Emballement** sur demande (Quantité limitée à 1m³ par foyer) Au 0 810 00 91 91 (gratuit) ou au local (après un poste fixe). Du lundi au vendredi de 08h30 à 19h et le samedi de 08h à 12h - sauf jours fériés. **matin : entre 4h et 12h | après-midi : entre 13h et 22h**

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

Commune d'Auvernaux
Collecte des déchets ménagers 2013

Pour tous renseignements : www.valde-essonne-environnement.com

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)
La liste des PAV est disponible sur www.valde-essonne-environnement.com

DECHÈTERIES LES PLUS PROCHES

- Balancourt sur Essonne : Lieu de La Roche 91510 Balancourt sur Essonne 0 800 02 91 91. Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h - 12h et 13h - 18h. Vendredi 13h - Dimanche 9h - 12h.
- Vert le Grand : Route de Brancas 91510 Vert le Grand 01 64 56 50 20. Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h - 12h et 13h - 18h. Vendredi 13h - Dimanche 9h - 12h.
- Langy : Rue Jacques Cartier 91510 Langy 01 60 87 81 63. Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h - 12h15 et 14h - 18h. Vendredi 13h.
- Milly La Forêt : Le Domaine 91400 Milly La Forêt 01 64 98 98 44. Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h - 12h et 13h - 18h. Vendredi 13h - Dimanche 9h - 12h.
- Rampeux : 1517 rue de la Butte de Carrière 91500 Rampeux. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h - 12h et 13h - 18h. Vendredi 13h - Dimanche 9h - 12h.

QUELQUES ASTUCES POUR PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ET/OU MOINS PRÉSENTER SON SAC À LA COLLECTE

Pour les fruits de pelure, feuilles, pelures de légumes...
1 solution : le Compostage. Achetez un composteur à prix réduit après de votre mairie ou de la CCVE.

Avant de jeter un déchet, pr si interroge, est réparable, recyclable, peut être utilisé à quelque chose ? Une internet de tri, de don gratuit, dans une association...
Utilisez les Points d'apport volontaire pour le papier et le verre.

Je refuse la publicité dans ma boîte aux lettres en utilisant un autocollant à l'op-Poste.

ECO-GESTE

Vous avez un doute, une interrogation sur la façon de vous débarrasser d'un déchet.

Retrouvez le logiciel Eco-geste sur le site environnement de la CCVE : www.valde-essonne-environnement.com

Vous obtiendrez une réponse complète

4.3 Opération de Compostage

L'opération « Compostage Individuel » est une des mesures de réduction à la source pour diminuer les tonnages collectés.

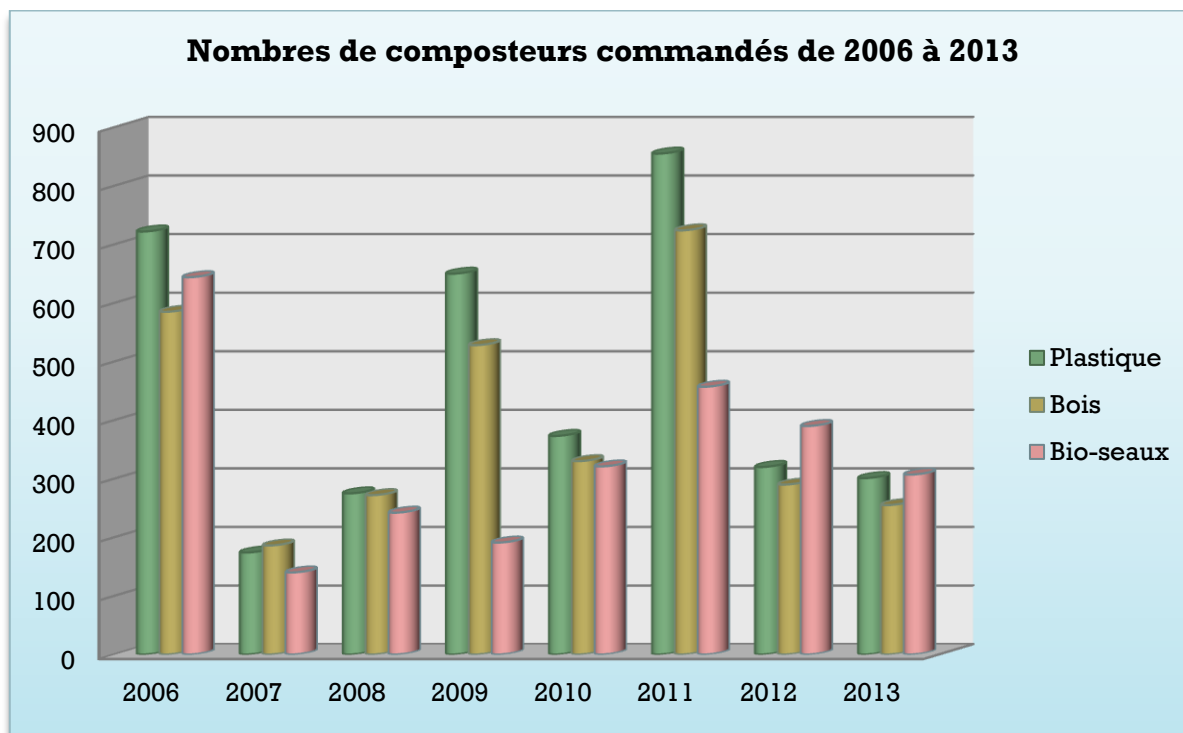
Au cours de l'année 2006, a été lancée cette opération qui a été réalisée en partenariat et subventionnée par le Conseil Général de l'Essonne, l'ADEME et le SIREDOM.

L'opération ayant rencontré un vif succès, celle-ci est renouvelée chaque année.



En 2013, ce sont **301** composteurs plastiques, **255** composteurs bois et **307** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.

Depuis le début de l'opération en 2006, ce sont **9532** composteurs qui ont été distribués. Cette opération sera de nouveau renouvelée en 2014.



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Plastique	722	174	275	650	373	855	320	301	3369
Bois	585	186	272	528	330	724	290	255	3170
Bio-seaux	644	140	242	191	321	457	390	307	2692
Total	1951	500	789	1369	1024	2036	1000	863	9532

Le nombre de composteurs commandés et distribués varie fortement en fonction des années. En 2013, on observe une baisse de **13,7%** des commandes par rapport à 2012.

4.4 Outils Internet

De nombreuses informations sont en ligne sur le site internet de la CCVE.

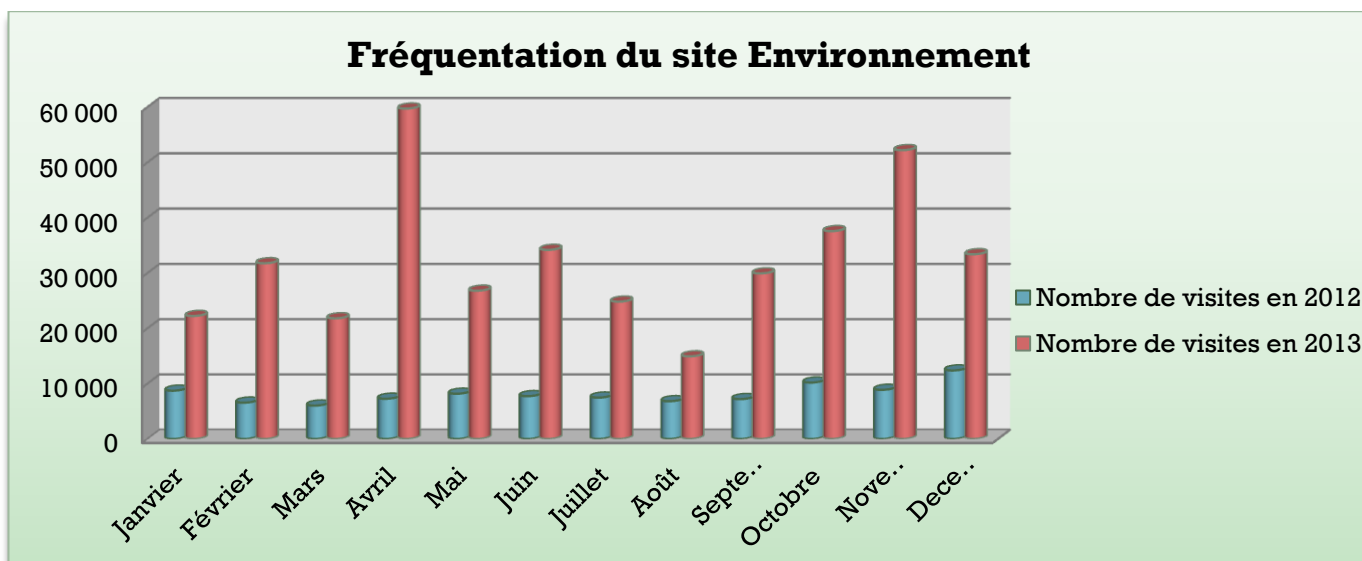


www.cc-val-essonne.fr

Depuis 2010, il existe un site internet spécifique à l'environnement :



<http://valdessonne-environnement.com>



Au cours de l'année 2013, le site internet consacré à l'environnement a été visité près de **389 436 fois**. On peut constater que le nombre de visite a presque quadruplé par rapport à l'année 2012 qui ne présentait que **97 384 visites** soit un taux d'augmentation de **300%**.



Un outil d'aide au tri des déchets est en ligne sur le site internet :

Vous avez un doute, une interrogation sur la façon de vous débarrasser d'un déchet ? Utilisez le moteur de recherche :

Pour bien éliminer et gérer vos déchets, utilisez le moteur EcoGeste !
Un geste simple, facile, utile pour vous et pour la planète...

Trois possibilités s'offrent à vous pour utiliser EcoGeste :

- soit vous **utilisez directement** le champ de recherche par mot-clés ou le champ de recherche guidée ci-dessous,
- soit vous **accédez à une page entièrement dédiée** à EcoGeste depuis la rubrique [Gérer ses déchets/Le moteur EcoGeste](#),
- soit vous **utilisez** le champ de recherche par mot-clés d'EcoGeste que vous pourrez retrouver **sur toutes pages du site dans la colonne de droite**.

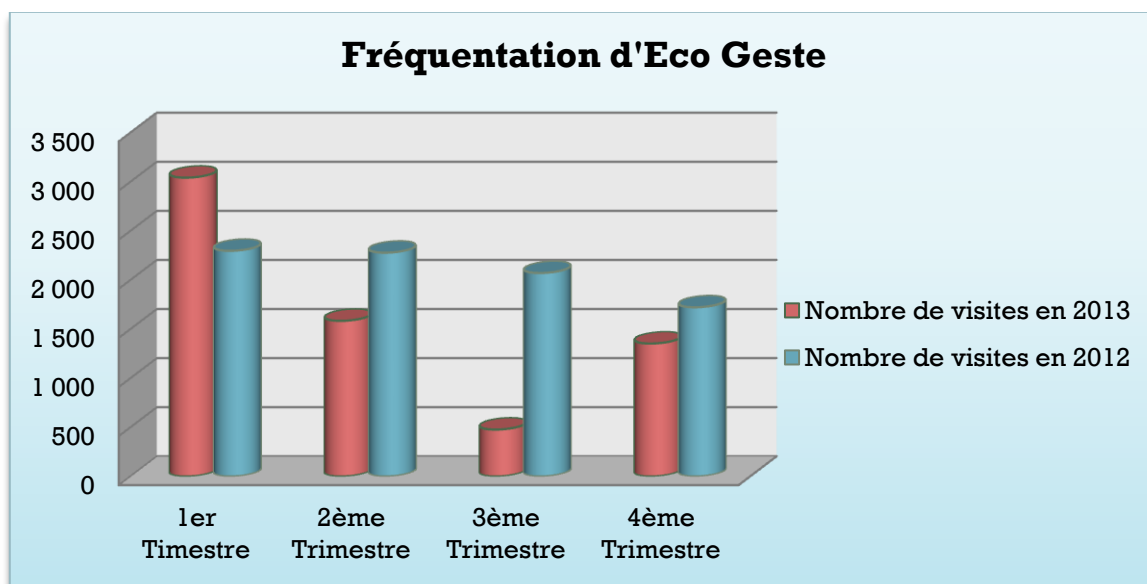
Recherche guidée

Famille

Aucun produit

[Voir tous les produits](#)

Recherche par mots clés



La fréquentation d'Eco Geste a atteint un total de 6 456 visites durant l'année 2013, soit une diminution de **22,8 %** par rapport à l'année 2012 qui comptait alors 8 368 visites.

4.5 Limitation de la publicité

La CCVE distribue aux personnes qui en font la demande un autocollant « STOP PUB ». Cet autocollant, édité par le SIREDOM, a pour but de limiter la quantité d'imprimés publicitaires et gratuits sans adresse distribués dans les boîtes aux lettres. Les journaux des communes et collectivités sont quant à eux bien distribués.



4.6 Collecte des Déchets d'Équipements électrique et électronique (DEEE)

Une réglementation ne permet plus de collecter avec les encombrants, en porte à porte, les DEEE.

En effet, le Décret du 20 juillet 2005 impose depuis le 13 août 2006 « L'obligation de reprise gratuite par les distributeurs des vieux équipements lors de la vente ou livraison d'un même équipement » = "1 pour 1"

Afin de faire face à cette réglementation, la Communauté de Communes du Val d'Essonne organise pour les usagers, une collecte exceptionnelle des DEEE depuis 2007.



Flash Infos | spécial

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
Sur Rendez-vous

Les DEEE, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit des appareils fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (Télévision, Réfrigérateur, Cafetière, Ordinateur, Lave-linge, Jouet électrique, Fer à repasser...).

Comment faire collecter vos déchets électriques ?

Les personnes désirant bénéficier de ce service, facturé 10 € par rendez-vous, doivent appeler le : 0 810 00 91 91 (coût d'un appel local depuis un tél fixe orange - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h à 12h). Une date de rendez-vous leur sera indiquée. Les demandes doivent impérativement être effectuées entre le 15 octobre et le 15 novembre 2012.

Quel est le but de cette collecte ?

Les DEEE collectés lors de ce ramassage exceptionnel, seront recyclés. Cette collecte doit permettre aux habitants du territoire de se séparer des DEEE stockés dans un coin de la maison sans l'intention d'effectuer un nouvel achat ou qui se trouvent dans l'impossibilité de se rendre à la déchèterie.

A savoir :

SAUF COLLECTE EXCEPTIONNELLE telle que celle organisée par la CCVE, et en application de la réglementation en vigueur, ces déchets ne sont plus collectés avec les encombrants depuis la mise en application de « l'éco-participation » payée par le consommateur lors de l'achat d'un DEEE.

Pour se débarrasser d'un matériel usagé, il existe plusieurs solutions :

- La reprise de votre ancien matériel par le fournisseur à l'achat d'un nouvel appareil (valable même à posteriori sur présentation de la preuve d'achat). Vous payez lors de vos achats d'équipements neufs, une éco-taxe ou éco-participation aux fournisseurs. C'est la règle dite du 1 pour 1.
- L'apport en déchèterie.
- La reprise par une association caritative s'il est en bon état de marche.

Avant de jeter un objet, vous pouvez

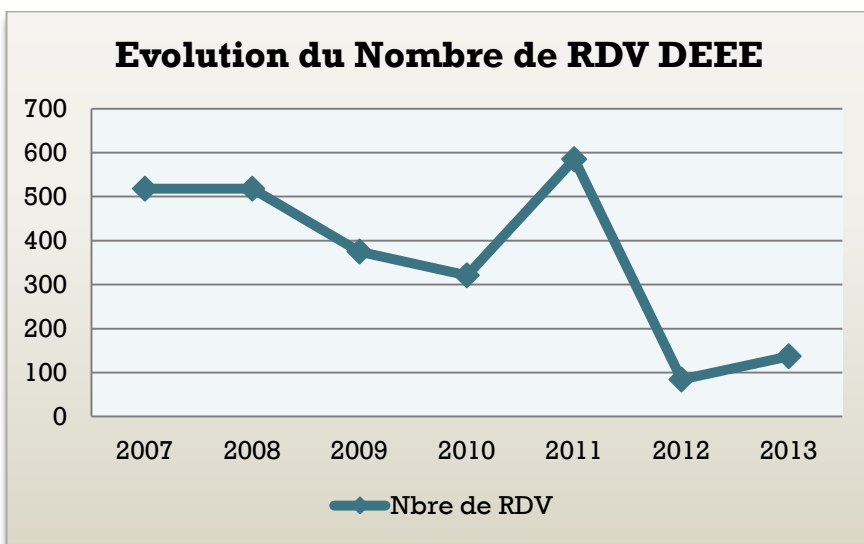
- Le (faire) réparer, par le service après-vente si l'appareil est encore sous garantie, ou en demandant des devis auprès de réparateurs.
- Le donner à une personne de votre entourage.
- Le vendre d'occasion et réduire vos déchets tout en gagnant de l'argent, c'est main !



La 2^e vie des déchets électriques

www.ecologic-france.com

Communauté de Communes du Val d'Essonne - Siège : 8 rue de la Poste - BP 63 - 91540 Mennecy
Tél. 01 64 93 21 20 - Fax 01 64 93 22 03 - email : ccve-environnement@ccveallessonne.com
site internet : www.vald'essonne-environnement.com



En 2013, ce sont **137** rendez-vous qui ont été pris, soit **63,1%** de plus qu'en 2012 qui compté que 84 rendez-vous.

4.7 Actions de Sensibilisation

Des actions de sensibilisation sont menées en partenariat avec le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères.) Ces animations sont menées auprès des écoles, des collèges, des lycées, du personnel d'entretien... Elles portent essentiellement sur la promotion des gestes de tri et peuvent prendre plusieurs formes :



Liste exhaustive d'actions menées :

15 Janvier 2013	Maison de retraite Hautefeuille à St-Vrain	⇒	Personnel	⇒	Consignes de Tri
25 Février 2013	Conseil général d'Evry – Réseau prévention et les axes	⇒	Agents	⇒	Les axes du conseil général pour 2013
27 Mars 2013	Centre de loisirs de la Ferte-Alais	⇒	Enfants de 3 à 5ans	⇒	Consignes de Tri
11et 12 Avril 2013	Formation sur le tri des Ripeurs à Vert le Grand	⇒	Personnel	⇒	Consignes de Tri
23 Avril 2013	Institut Bellan à Vayre sur Essonne	⇒	Agents + Enfants	⇒	Tri sur le site
24 Avril 2013	Centre de loisirs de la Ferte-Alais	⇒	Enfants de 3 à 5ans	⇒	Gaspillage alimentaire
26 Avril 2013	Collège le saussay Ballancourt	⇒	Personnel	⇒	Gaspillage alimentaire
15 Mai 2013	Centre de loisirs de la Ferte-Alais	⇒	Enfants de 3 à 5ans	⇒	Visite camion collecte
01 Juin 2013	Institut Bellan à Vayre sur Essonne	⇒	Formation Personnel	⇒	Consignes de Tri
08 Juillet 2013	Formation des équipes de collecte	⇒	Agents	⇒	Rappel des consignes
09 Juillet 2013	Collège le saussay à Ballancourt	⇒	Agents	⇒	Mise en place d'un composteur
17 Octobre 2013	Maison de retraite à Cerny	⇒	Personnel	⇒	Diagnostics et preparation pour rappel des consignes

4.8 Suivi de collecte

Tous les ans des vérifications régulières sont effectuées soit par le personnel effectuant la collecte soit par les services de la CCVE afin de contrôler la qualité du tri et d'informer les habitants sur les erreurs de tri rencontrées.

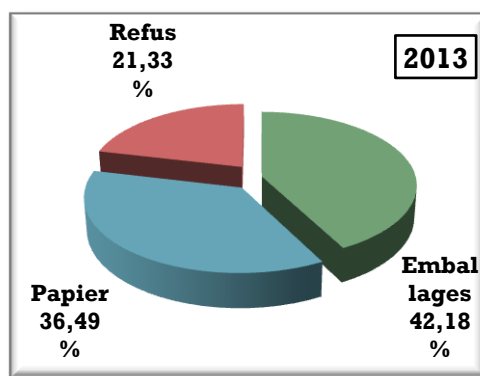
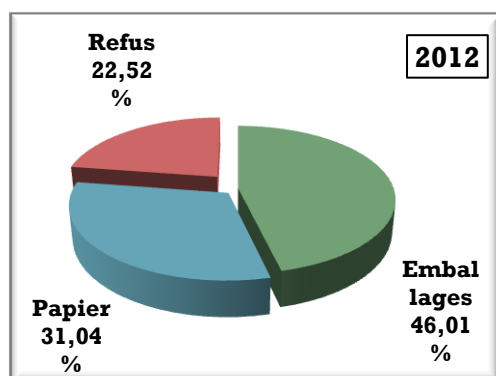


L'opération consiste à passer dans les rues de la commune avant le camion de collecte, afin de regarder la qualité du tri et de signaler aux habitants les éventuelles erreurs commises (stickers, guide du tri, courrier, sac erreur de tri). Le but est de sensibiliser les habitants afin que la qualité du tri soit meilleure.

Ce procédé de suivi de la qualité du tri aura bien lieu en 2014.

Le refus de tri

En 2013, le tonnage de refus de tri, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans le bac jaune réservé aux déchets recyclables représentent un peu plus de 21% des déchets collectés en biflux.



21,33%

C'est le taux de refus enregistré dans les déchets recyclables

- Soit une baisse de 5,3% par rapport à 2012-

Le refus de tri résulte des erreurs de tri réalisées par les habitants. Collectés lors de la collecte des sélectifs, les déchets résultants d'une erreur de tri sont envoyés au centre de tri à Vert-le-Grand où un second tri est effectué pour séparer les différents composants selon leur nature. En cas d'erreur de tri observée, le refus de tri est envoyé à l'usine d'incinération.

Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités. Les déchets mal triés, sont envoyés au centre d'incinération pour y être traités. Donc tout déchet déposé à tort dans la poubelle de tri, va suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné et par conséquent, occasionner une dépense qui alourdit le budget de gestion de la CCVE.

Eco-Emballages estime le montant des erreurs de tri à environ 220€ la tonne.

5 / CONCLUSIONS

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a instauré la Redevance D'Enlèvement des ordures ménagères (REOMI) au 1er janvier 2012 en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Depuis le passage de la REOMI, on constate une diminution nette des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte.

Par contre en ce qui concerne les déchets apportés en déchetteries, on constate une augmentation de 53,7% par rapport à 2012.

Type de déchets collectés en porte à porte / PAV / Déchèterie	Collectes en Porte à Porte					PAV papier	PAV Verre	Sous Total	Déchèteries	Total
	OM	BIFLUX (EMB + Papier)	Déchets végétaux	Verre	Encombrants					
2012	11186,7	2326,9	2056,7	504,6	230,5	410,6	1000,1	17716,1	9748,1	27464,2
2013	10516,4	2192,4	1791,4	495,5	224,4	364,2	1006,1	16590,4	14 982,5	31572,9
Différence de 2012 à 2013 exprimée en tonnes	-670,3	-134,5	-265,3	-9,1	-6,1	-46,4	6	-1125,7	5234,4	4108,7
Différence de 2012 à 2013 exprimée en %	-6 %	-5,8 %	-12,9 %	-1,8 %	-2,6 %	-11,3 %	0,6 %	-6,3 %	53,7 %	14,9 %
Différence de 2012 à 2013 exprimée en Kg/hab	-14,3	-2,9	-5,1	-0,6	-0,15	-0,1	0,4	-24,2	90,2	66

➡ Le 1 Janvier 2013, une nouvelle tarification adoptée fin décembre 2012 est entré en vigueur. L'augmentation de la grille des tarifs, limités à 1% pour 2013, soit un taux inférieur à l'inflation et aux hausses de TVA.

➡ Augmentation de la TVA de 5% à 7%.

➡ Evolution des modes de paiement de la REOMI : Mise en place du paiement par internet.

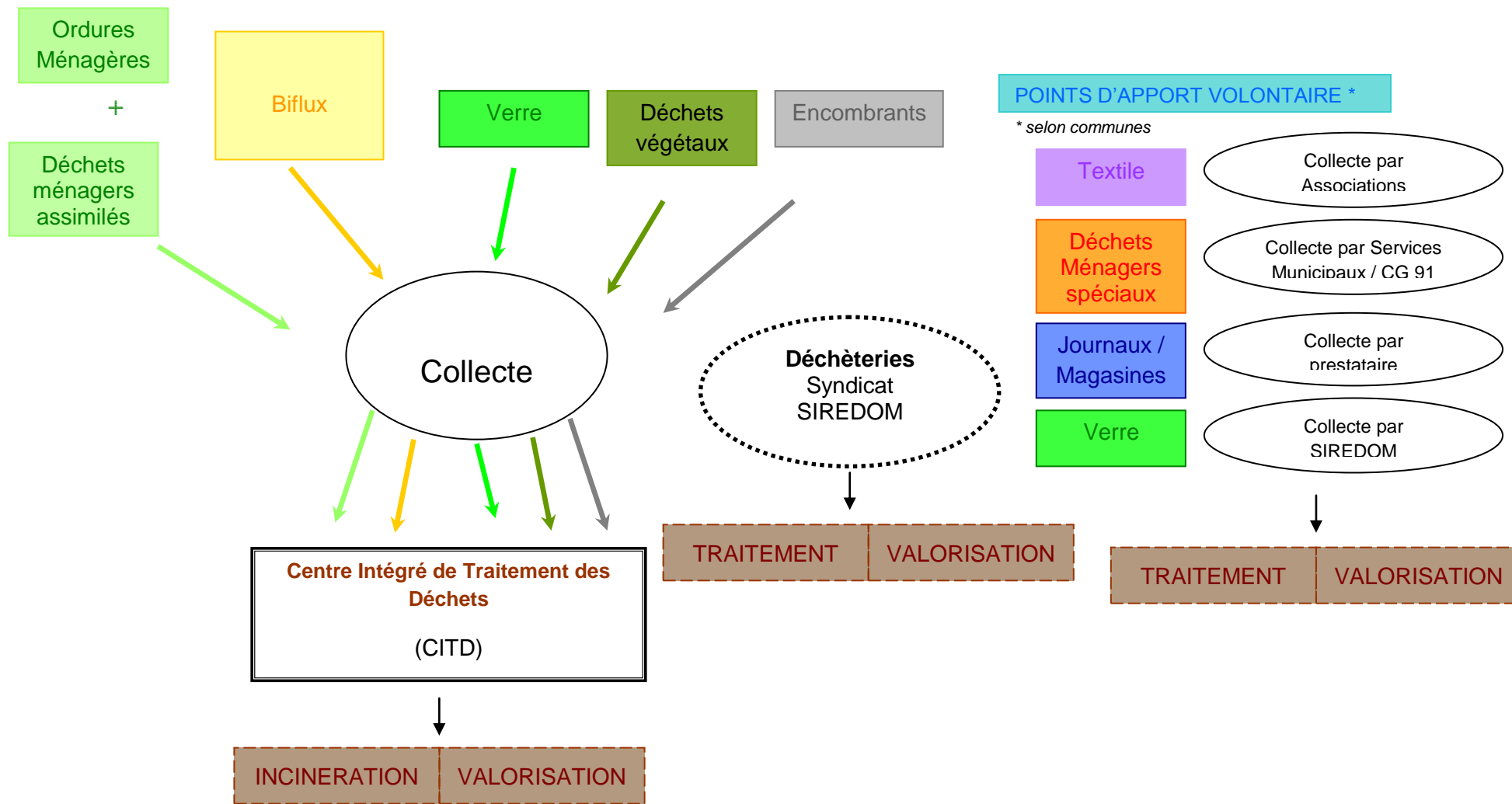


6/ ANNEXES

- 1 – **SCHEMA GLOBAL** de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Val d'Essonne **FICHES** par communes
- 2 – **LISTE** des abréviations utilisées
- 3 – **GLOSSAIRE** des mots employés
- 4 – **TABLEAU** de références pour le nombre d'habitant desservi par le service
- 5 – **LISTE des Points d'Apport Volontaire** présents sur le territoire de la CCVE
- 6 – **RESULTATS** des échantillonnages SIREDOM effectués sur les communes de la CCVE en 2013
- 7 – **TONNAGES** collectés des différents flux pour les communes de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour 2006 / 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011 / 2012 / 2013
- 8 – **RAPPORT D'ACTIVITE 2013** du SIREDOM – *En attente*
- 9 – **RAPPORT D'ACTIVITE 2013** du SICTOM de l'Hurepoix– *En attente*

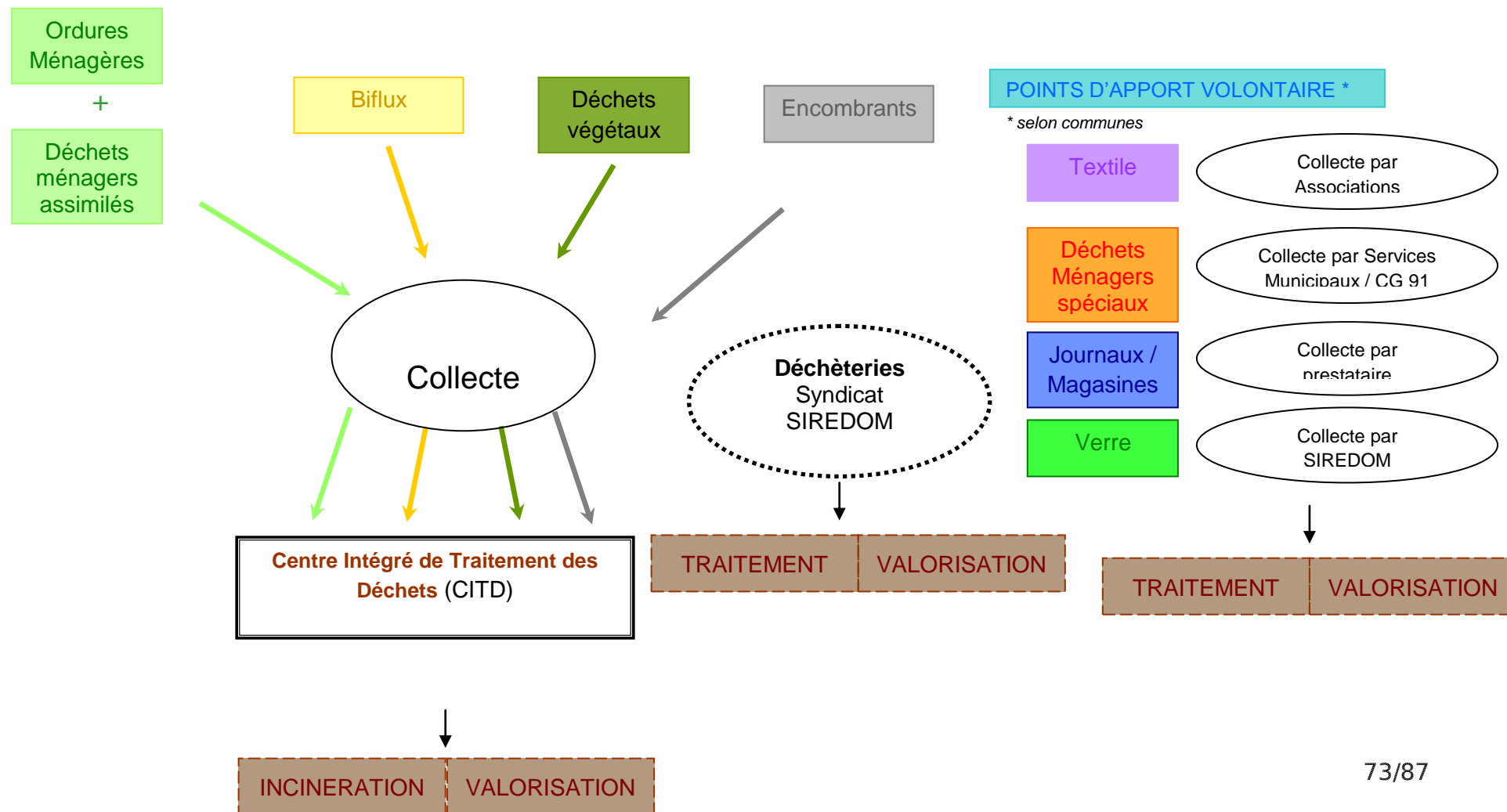
SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

CHAMPCUEIL – MENNECY – ORMOY – SAINT-VRAIN – VERT LE GRAND



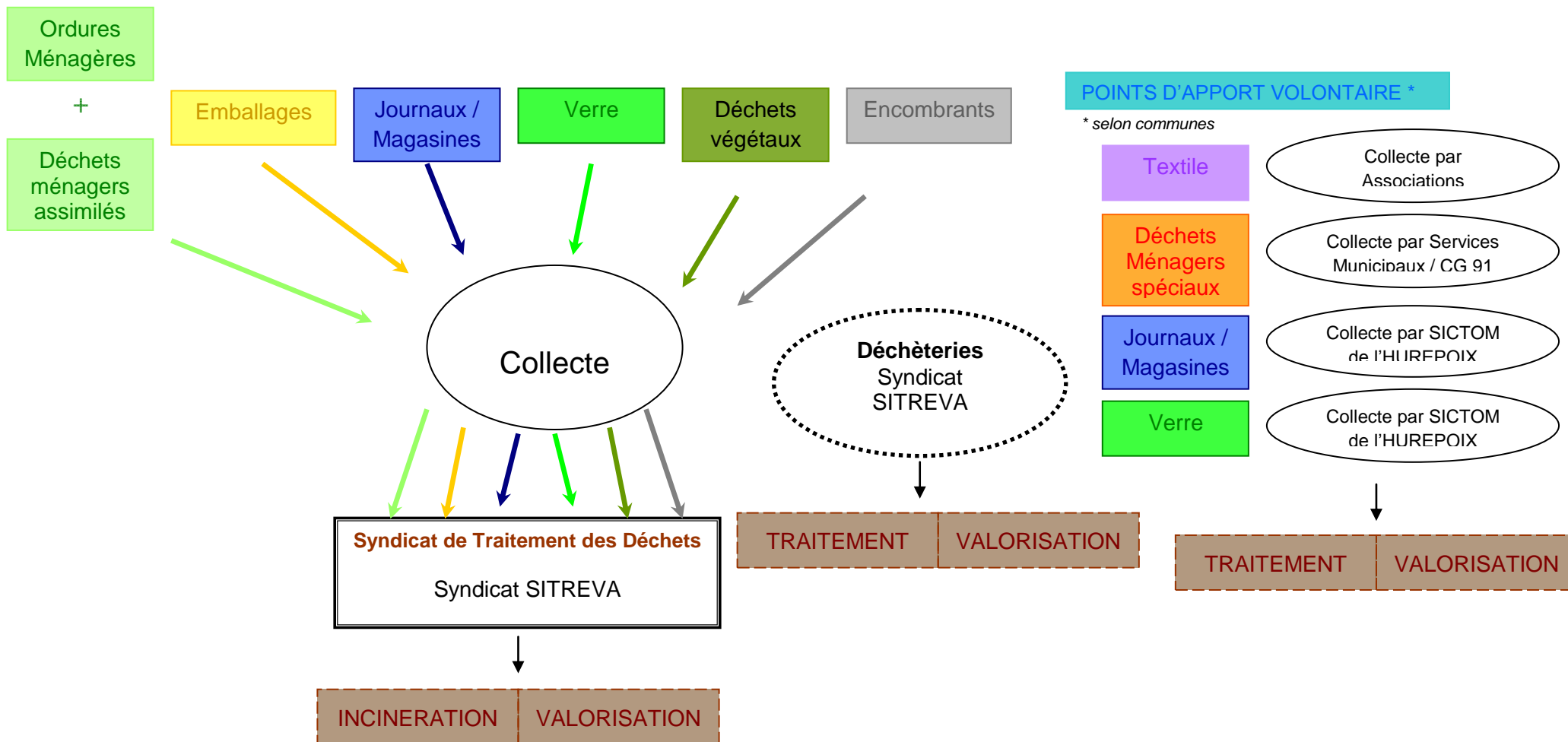
SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

AUVERNAUX – BALLANCOURT SUR ESSONNE – BAULNE – CERNY – CHEVANNES - D'HUISON LONGUEVILLE - ECHARCON – FONTENAY LE VICOMTE – GUIGNEVILLE SUR ESSONNE - ITTEVILLE – LA FERTE ALAIS – NAINVILLE LES ROCHES – ORVEAU - VAYRES SUR ESSONNE - VERT LE PETIT



**SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS
PAR LE SICTOM DU HUREPOIX**

LEUDEVILLE



LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

ACTP :	Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle
CCVE :	Communauté de Communes du Val d'Essonne
CSDU :	Centre de Stockage des déchets Ultimes
DEEE :	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DDM ou DMS :	Déchets Dangereux des Ménages ou Déchets Ménagers Spéciaux
GEM FROID :	Gros Electroménager Froid
GEM HF :	Gros Electroménager Hors Froid
OM :	Ordures Ménagères
OMR :	Ordures Ménagères Résiduelles
PAV :	Point d'Apport Volontaire
PAM :	Petits Appareils en Mélange
REOMi :	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives
SICTOM :	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Hurepoix
SIREDOM :	Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères
TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC :	Textiles, Linge de maison et Chaussures

GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : Informe et sensibilise les usagers sur le tri et le recyclage. Il a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à disposition dans un espace collectif.

Centre de tri : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Encombrant : déchet qui provient de l'activité domestique des ménages et qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères : mobilier, matelas...

Ordures ménagères : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en compte par la collecte traditionnelle.

Porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Recyclerie : lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques...) et auxquels la « recyclerie » va donner une seconde vie en les réparant, réemployant ou en les recyclant pour ensuite les rendre.

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation du pouvoir calorifique des déchets en les brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou électricité.

Valorisation matière : Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

Valorisation organique : utilisation pour amender les sols de compost, ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

**TABLEAU DE REFERENCE POUR LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS
PAR LE SERVICE**

COMMUNES	Population 2011 officialisée au 01/01/2013 (population municipale)
AUVERNAUX	343
BALLANCOURT SUR ESSONNE	7 425
BAULNE	1 302
CERNY	3 310
CHAMPCUEIL	2 804
CHEVANNES	1 686
D'HUISON LONGUEVILLE	1 406
ECHARCON	807
FONTENAY LE VICOMTE	1 282
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	923
ITTEVILLE	6 568
LA FERTE ALAIS	3 994
MENNECY	13 344
NAINVILLE LES ROCHES	463
ORMOY	1 894
ORVEAU	196
SAINT VRAIN	2 850
VAYRES SUR ESSONNE	893
VERT LE GRAND	2 404
VERT LE PETIT	2 682
TOTAL	56576
LEUDEVILLE	1 393
TOTAL	57969

LISTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



	PAV PAPIER	PAV VERRE	PAV TEXTILE
Auvernoux	Silo (D74. Rte de Porte)	Silo (D74 Rte de Porte)	
Ballancourt-sur-Essonne	Carrefour Market de la Mutualité(Village retraite) Parking angle aunette/blanchard Place de l'Eglise	Carrefour Market de la Mutualité(Village retraite) Parking angle aunette/blanchard Rue Varache Av. G. Leclerc (gare)	parking angle aunette/blanchard Av. G. Leclerc (gare) Rue Varache
Baulne	Rue du Mosnil (Salle Pouteau) rue des Saussaies	Rue du Mosnil (Salle Pouteau)	
Cerny	Parking du complexe sportif Lycée professionnel A.Denis	Parking du complexe sportif Rue Canivet (Au château d'Orgemont)	Parking du complexe sportif Rue du Moulin-à-Vent (angle rue R. Damiot)
Champcueil	Rue des Montolets	Rue des Montolets de la Marivoise Rue de la Bigotte Rue du Rocher du Duc Rue Royale près de la Mairie	Rue de la Marivoise Rue de la Bigotte Rue de Milly
Chevannes	Rue du Parc	Rue du Parc Ancienne discothèque(D153)	Rue du Parc Place de l'Eglise
D'Huisson Longueville	Ateliers municipaux	Ateliers municipaux	Ateliers municipaux
Echarcon	Chemin du Belvédère	Chemin du Belvédère.	Chemin du Belvédère
Fontenay Le Vicomte	Rue du Château de la Ferme (foyer rural)	Rue du Château Rue de la Ferme (foyer rural)	Rue du Château Rue de la Ferme (foyer rural)
Guigneville s/ Essonne	Mairie	Mairie	Mairie
Itteville	Avenue de la Gare l'ancienne mairie Parking de la salle Marcel Cerdan (route du Bouchet) Camping municipalChemin des Marais (hameau d'Aubin)	Avenue de la Gare Parking Intermarché Parking de la salle Marcel Cerdan (route du Bouchet) Rte de Ballancourt (Base du Saussay) Camping municipal	Dernière l'ancienne mairie Parking de la salle Marcel Cerdan (route du Bouchet) Lieu dit de la Bâche (ZA Intermarché)
La Ferté Alais	Rue du Plateau (Vieilles vignes)	Parking rue Adrienne Bollant (domaine du Tertre) Rue du Plateau (Vieilles vignes) Parking de la Sablière	Parking de la Sablière
Leudeville	Rue de la Croix Boissée (Terrain de tennis) Chemin du piège (à proximité du rond-point)	Rue de la Croix Boissée (Terrain de tennis) Chemin du piège (à proximité du rond-point)	
Menecy	Parking Marie-annexe Av Darblay Rue du Haut Clos-Renault	Centre commercial bel air (parking) Av Darblay Résidence des Châtriers Parking Mairie-annexe Centre commercial Paul Cézanne Parc de Villeroy (Salle socio-éducative) Rue du Haut Clos Renault (angle av de la Jeannotte/Saule st Jacques)	Siège de la CCVE (8 rue de la Poste)
Nainville Les Roches	Rue des Fontaines	Rue des Fontaines	Rue des Fontaines
Ormoy		Chemin des Moques tonneaux (entrée intermarché) Rue des Roissys-Bas Hôtel Formule 1	
Orveau	Grande Rue	Grande Rue	Grande Rue
Saint Vrain		Parking Shopi	Ateliers municipaux à JL Chrétien
Vayres s/ Essonne	Face au cimetière chemin d'Orveau	Face au cimetière chemin d'Orveau	Face au cimetière chemin d'Orveau
Vert-le-Grand			Parking des marquants
Vert-le-Petit	Av du Gal de Gaulle Rue du four à pain Rue Lucie Aubrac	Av du Gal de Gaulle Rue du four à pain Rue de la Tournelle Place de la mairie Rue Bertholet Rue Lucie Aubrac	Rue du Général de Gaulle (près de l'ancien local pompiers) rue Bertholet

RESULTATS des échantillonnages SIREDOM effectués sur les communes de la CCVE en 2013 (données SIREDOM)

EN ATTENTE DES ELEMENTS DU SIREDOM POUR 2013

LEUDEVILLE

1393 habitants

<i>FLUX DE DECHETS COLLECTES</i>	<i>TONNAGES 2013 (en tonne)</i>	<i>Kg/Hab.</i>	<i>TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS EN Kg/Hab.</i>
Leudeville – 1 393 hab.			
Ordures ménagères			
Bilfux			
Verre			
Déchets végétaux			
Encombrants			
Déchets communaux			

ELEMENTS EN ATTENTE

Comparatif	Tonnages 2013	Tonnages 2012	Tonnages 2011	Tonnages 2010	Tonnages 2009	Tonnages 2008	Tonnages 2007	Tonnages 2006	Taux évolution 2012 / 2013
ORDURES MENAGERES		313,97	318,03	307,8	310,9	322,33	315,44	311,70	
EMBALLAGES	-	-	-	-	-	53,40	41,66	40,38	-
JOURNAUX / MAGAZINES en PàP	-	-	-	-	-	17,67	29,08	29,20	-
BIFLUX		64,86	70,16	68,8	70,5	-	-	-	
DECHETS VEGETAUX		96,85	96,22	92,5	95,4	99,35	105,84	92,14	
VERRE en PàP		-	-	-	-	24,55	39,25	43,00	
ENCOMBRANTS		13,36	13,49	13,4	12,6	18,27	18,78	21,66	
TOTAL		489,04	497,9	482,5	489,4	535,57	550,05	538,08	

Tonnages des déchets collectés en PAV et PàP depuis 2006 (sauf Leudeville)									
Nombres de communes concernées		(Plusieurs éléments)							
Somme de Tonnage									
Étiquettes de colonnes									
Étiquettes de lignes		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PàP		16166	24366	22489	20956	21545	19923	16305	15220
Biflux		0	0	0	0	1331	2612	2327	2192
DV		4447	4803	4761	4796	4088	2942	2057	1791
EMB		1795	1694	1540	1028	1095	0	0	0
ENC		905	1124	743	628	714	592	231	224
J/M		430	600	0	0	0	0	0	0
OM		7933	15394	14776	13850	14316	13204	11187	10516
Verre		655	750	669	653	0	574	505	496
PAV		2166	732	1100	1042	1214	1328	1506	1535
J/M		2041	0	332	350	366	400	411	364
TLC								95	164
Verre		125	732	768	693	847	928	1000	1006
Total général		18332	25098	23589	21998	22758	21251	17811	16755

Ce tableau à pour intérêt de présenter l'évolution du tonnage des déchets collectés en PAV et PàP pour les 20 communes de la CCVE depuis 2006.

La barre de données () permet de montrer l'évolution des tonnages d'une année à l'autre.

Tonnages des déchets collectés en déchèteries depuis 2006 (sauf Leudeville)									
Nombres de communes concernées		(Plusieurs éléments)							
Somme de Tonnage									
Étiquettes de colonnes									
Étiquettes de lignes		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bois		29	184	283	233	1038	1038	762	1197
Bouteilles autre (en unité)								19	157
Bouteilles de gaz (en unité)		0	0	228	50	6	0	93	272
Cartons		1	11	59	17	42	80	89	81
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)		133	52	89	10	69	99	70	114
Déchets verts		93	408	859	939	1584	3075	2066	3943
DEEE (RDV)		53	518	8135	2589	321	585	84	137
Extincteurs (en unité)		0	0	85	18	0	21	2	46
Ferrailles		15	105	167	174	229	307	172	211
Inertes et gravats		746	2201	2445	1005	3276	3244	2590	2808
Pneus (en unité)		0	0	349	77	0	0	0	0
Tout venant		152	820	2003	1397	3115	4420	4000	6619
Total général		1222	4297	14702	6508	9681	12870	9946	15586

Ce tableau à pour intérêt de présenter l'évolution du tonnage des déchets apporté en déchèteries pour les 20 communes de la CCVE depuis 2006.

La barre de données () permet de montrer l'évolution des tonnages d'une année à l'autre.

KG/hab/an de déchets depuis 2006 (sauf Leudeville)									
Nombres de communes concernées (Plusieurs éléments)									
Somme de KG/hab/an									
Étiquettes de colonnes									
Étiquettes de lignes									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Autres				0					0
Récupération de piles (en KG)				0					0
déchèterie	122	481	113	72	186	230	178	275	
Bois	1	4	5	4	20	19	14	21	
Bouteilles autre (en unité)							0	3	
Bouteilles de gaz (en unité)	0	0	0	0	0	0	2	5	
Cartons	0	0	1	0	1	1	2	1	
DDM (Déchets Dangereux des Mé)	6	1	2	0	1	2	1	2	
Déchets verts	4	8	16	18	30	55	37	70	
DEEE (RDV)	2	11	0	0	6	10	2	2	
Extincteurs (en unité)	0	0	0	0	0	0	0	1	
Ferrailles	1	2	3	3	4	6	3	4	
Inertes et gravats	32	46	47	19	63	58	46	50	
Pneus (en unité)	0	0	0	0	0	0	0	0	
Tout venant	76	409	38	27	60	79	72	117	
PàP	653	520	414	455	706	370	305	282	
Biflux	0	0	0	24	26	47	42	39	
DV	185	100	91	91	79	53	37	32	
EMB	66	35	0	37	40	0	0	0	
ENC	39	23	14	12	30	11	4	4	
J/M	19	12	0	0	0	0	0	0	
OM	315	320	282	264	505	236	200	186	
Verre	28	30	27	27	26	23	22	21	
PAV	87	28	21	20	50	24	27	27	
J/M	81	13	6	7	7	7	7	6	
TLC							2	3	
Verre	6	15	15	13	43	17	18	18	
Total général	862	1029	547	547	942	623	510	584	

Ce tableau à pour intérêt de présenter l'évolution du kilogramme de déchets par habitant et par an de tous les déchets enregistrés pour les 20 communes de la CCVE (déchèteries, PAV et PàP) depuis 2006.

La barre de données () permet de montrer l'évolution des tonnages d'une année à l'autre.

Evolution mensuelle des tonnages en 2013 (sauf Leudeville)												
Nombres de communes concernées	(Plusieurs éléments)											
Somme de Tonnage	Étiquettes de colonnes											
Étiquettes de lignes	01/01/2013	01/02/2013	01/03/2013	01/04/2013	01/05/2013	01/06/2013	01/07/2013	01/08/2013	01/09/2013	01/10/2013	01/11/2013	01/12/2013
décheterie	719	731	1119	1215	1325	1219	1370	1353	1201	1150	1003	694
Bois	81	78	117	109	102	106	114	113	87	99	18	13
Bouteilles autre (en unité)	0	1	6	0	0	0	25	27	27	30	18	23
Bouteilles de gaz (en unité)	11	19	30	29	32	23	21	47	32	13	4	11
Cartons	8	7	9	2	9	12	9	8	8	11	6	2
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	2	2	4	4	3	5	6	9	6	6	4	3
Déchets verts	118	98	199	325	350	385	363	378	343	385	337	208
Extincteurs (en unité)	0	1	4	0	0	5	0	4	11	8	9	4
Ferrailles	14	13	22	26	25	20	28	23	11	5	2	4
Inertes et gravats	128	150	215	239	272	241	273	227	222	192	145	99
Tout venant	356	362	511	481	531	423	531	515	453	401	462	328
PàP	1306	1114	1088	1323	1369	1305	1436	1124	1310	1422	1192	1232
Biflux	202	220	185	173	203	171	166	172	168	182	182	168
DV	36	13	57	176	196	236	242	168	206	203	143	116
ENC	19	16	12	11	28	18	20	13	30	28	15	13
OM	1001	825	792	923	895	839	968	730	870	968	810	896
Verre	47	40	43	40	47	42	40	41	37	41	42	37
PAV	138	113	119	122	120	130	156	135	120	117	118	147
J/M	30	30	30	33	24	31	30	31	25	36	31	33
TLC	12	10	11	14	15	13	17	14	17	16	15	9
Verre	95	73	78	75	80	86	110	90	78	65	72	105
Total général	2162	1958	2326	2660	2813	2654	2962	2612	2631	2689	2313	2073

Ce tableau a pour intérêt de présenter l'évolution des tonnages de tous les déchets enregistrés pour les 20 communes de la CCVE (déchèteries, PAV et PàP) de façon mensuel.

La barre de données () permet de montrer l'évolution des tonnages d'un mois à un autre durant l'année 2013.

Tonnages des déchets collectés en PAV et PàP de 2006 à 2012 pour Leudeville								
Nombres de communes concernées (Plusieurs éléments)								
Somme de Tonnage		Étiquettes de colonnes						
Étiquettes de lignes		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PàP		495	550	536	489	483	498	489
Biflux		0	0	0	71	69	70	65
DV		92	106	99	95	93	96	97
EMB		40	42	53	0	0	0	0
ENC		22	19	18	13	13	13	13
J/M		29	29	18	0	0	0	0
OM		312	315	322	311	308	318	314
Verre			39	25	0	0	0	0
PAV		43	39	26	43	44	50	52
J/M		0	0	1	6	7	10	13
TLC							3	3
Verre		43	39	25	37	37	37	37
Total général		538	589	561	532	527	548	541

Ce tableau a pour intérêt de présenter l'évolution des tonnages de tous les déchets apportés en déchèteries et collectés en PAV/PàP, pour la commune de Leudeville de 2006 à 2012.

La barre de données () permet de montrer l'évolution des tonnages d'une année à l'autre.

Concernant les tonnages de la déchèterie, les données enregistrées par le SICTOM de l'Hurepoix sont globalisées. Il n'existe pas de tonnages spécifiques à Leudeville.

Pour obtenir les résultats présentés ci-dessus, nous avons pris l'ensemble des tonnages enregistrés par le SICTOM de l'Hurepoix par année, (comprenant les tonnages de toutes les communes du SICTOM de l'Hurepoix) que nous avons ajusté au prorata du nombre d'habitant de Leudeville.

Quant aux données 2013, nous somme toujours en attente des tonnages des déchets collectés pour Leudeville, le rapport d'activité du SICTOM pour 2013 sera joint à ce rapport.

Kg/hab/an de déchets de 2006 à 2012 pour Leudeville								
Nombres de communes concernées (Plusieurs éléments)								
Somme de KG/hab/an								
Étiquettes de colonnes								
Étiquettes de lignes								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
PàP	413	457	414	329	357	369	362	
Biflux	0	0	0	5	51	52	48	
DV	77	88	77	74	68	71	72	
EMB	34	35	41	0	0	0	0	
ENC	18	16	14	10	10	10	10	
J/M	24	24	14	0	0	0	0	
OM	260	262	249	240	228	235	232	
Verre		33	19	0	0	0	0	
PAV	36	33	20	33	33	37	39	
J/M	0	0	1	5	5	8	9	
TLC						2	2	
Verre	36	33	19	28	27	27	27	
Total général	449	490	433	362	390	406	401	

Ce tableau a pour intérêt de présenter l'évolution du kilogramme par habitant et par an de tous les déchets apportés en déchèteries et collectés en PAV/PàP, pour la commune de Leudeville de 2006 à 2012.

La barre de données () permet de montrer l'évolution des tonnages d'une année à l'autre.

Concernant les tonnages de la déchèterie, les données enregistrées par le SICTOM de l'Hurepoix sont globalisées. Il n'existe pas de tonnages spécifiques à Leudeville.

Pour obtenir les résultats présentés ci-dessus, nous avons pris l'ensemble des tonnages enregistrés par le SICTOM de l'Hurepoix par année, (comprenant les tonnages de toutes les communes du SICTOM de l'Hurepoix) que nous avons ajusté au prorata du nombre d'habitant de Leudeville et ainsi, par la suite calculé la part de KG/HAB/AN.

Quant aux données 2013, nous sommes toujours en attente des tonnages des déchets collectés pour Leudeville, le rapport d'activité du SICTOM pour 2013 sera joint à ce rapport.

RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SIREDOM – EN ATTENTE

RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SICTOM DE L'HUREPOIX – EN ATTENTE



Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets rédigé par le service déchets

8 rue de La Poste – BP 63
91540 Mennecy
Tél. 01 64 93 21 20
Fax 01 64 93 22 03

Adresse mail : ccve@ccvalessonne.com ou ccve-environnement@ccvalessonne.com

Site internet : www.cc-val-essonne.fr ou www.valdessonne-environnement.com

Contact : Service « OM »